

Quel est l'impact de l'émission des obligations vertes du 8 février 2018 en Belgique ?

Auteur : Zéler, Maëlys

Promoteur(s) : Broché, Patrick

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège

Diplôme : Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en Banking and Asset Management

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/8936>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Annexes

Liste des Annexes :

Annexe i : tableau reprenant les secteurs à prohiber lors d'investissement sur le marché de l'isr	86
Annexe ii : tableaux représentant l'offre des produits isr en belgique.....	87
Annexe iii : plan d'action de la commission européenne.....	89
Annexe iv : stratégie proposée par l'asbl financité pour l'instauration de normes isr	91
Annexe v : normes isr instaurées en france	92
Annexe vi : aspects compliquant la mise en place d'une norme isr en Belgique.....	93
Annexe vii : méthode d'évaluation utilisée par la financité.....	94
Annexe viii : les différents labels isr existants	95
Annexe ix : données liées au calcul de la taille de l'échantillon de notre enquête	97
Annexe x : aperçu de notre questionnaire pour l'enquête quantitative	98
Annexe xi : résultats obtenus lors de l'enquête quantitative.....	102
Annexe xii : aperçu des analyses croisées des questions du questionnaire quantitatif	109
Annexe xiii : questionnaire qualitatif envoyé aux institutions financières	115
Annexe xiv : détail des questionnaires remplis par les institutions financières	116
Annexe xv : projets financés par les obligations vertes en belgique.....	144
Annexe xvi : la notion de performance financière du marché de l'isr via différentes théories	145
Annexe xvii : notes prises lors de la diffusion de l'émission « investigation » sur les fonds verts	147
Annexe xviii : communiqué de presse suite à la diffusion du reportage « investigation » sur les fonds verts.....	149

ANNEXE I : TABLEAU REPRENANT LES SECTEURS À PROHIBER LORS D'INVESTISSEMENT SUR LE MARCHÉ DE L'ISR

Secteur	Impact social	Impact environnemental	Impact économique
Pâte à papier			Demande en constante croissance. Déforestation à l'échelle mondiale
Défense	Utilisation finale de ces armes autre que la protection nationale	Pollution dues aux productions des usines d'armement	Corruption d'armes
Centrale à charbon		Emission de CO2	
Energie nucléaire	Non conforme aux principes de contrôle et atténuation des impacts sociaux	Non conforme aux principes de contrôle et atténuation des impacts environnementaux	
Huile de Palme	Mauvaises conditions d'exploitations et non-respect des populations locales	Déforestation et diminution de la biodiversité. Dérèglement climatique	
Tabac	OMS affirme qu'il est la première cause de décès inévitable		
Pétrole/ Gaz non conventionnels		Trop d'émission de carbone et favorise le réchauffement climatique	
Industrie minière	non-respect des droits de l'homme dans les conditions de travail	Diminution de la biodiversité	

ANNEXE II : TABLEAUX REPRÉSENTANT L'OFFRE DES PRODUITS ISR EN BELGIQUE

Les données suivantes proviennent de l'étude réalisée par l'ASBL Financité, en juin 2019.

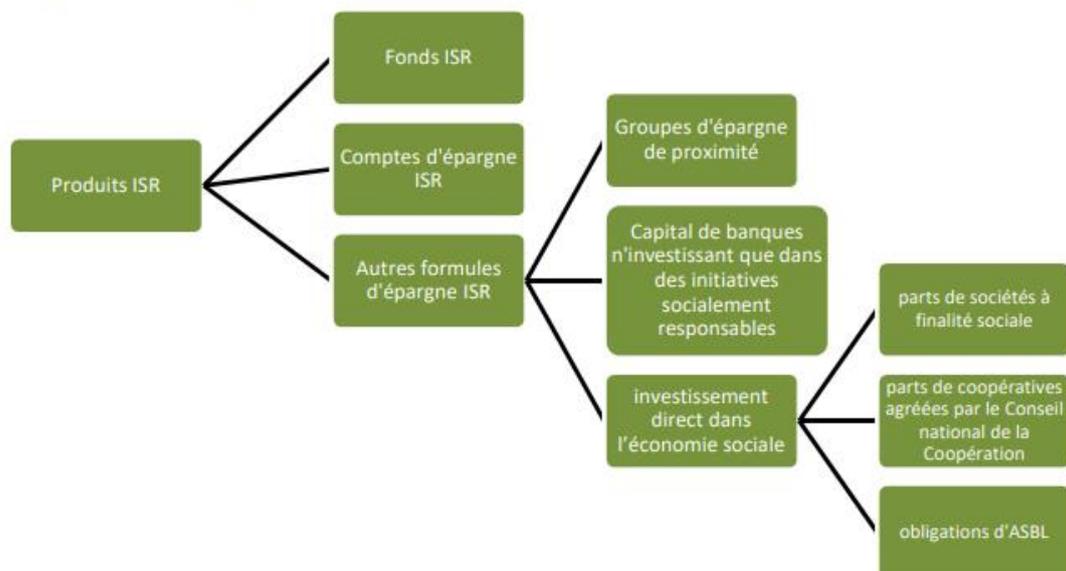
→ Evolution de l'offre des produits ISR sur le marché belge

Voici un tableau représentant la répartition du nombre de produits financiers, proposés dans chaque catégorie de produits ISR pour l'année de 2017 et 2018, les chiffres de 2019 n'étant pas encore connus :

	Année 2017	Année 2018
Comptes d'épargne ISR	7	6
Fonds ISR	440	545
Autres formules d'épargne ISR	963	963

Les données des « autres formules d'épargne ISR » pour 2018 étant introuvables, les personnes chargées de rédiger le rapport de la Financité ont donc utilisé le même nombre pour 2017 et 2018.

Figure 1 - Catégorisation de l'offre ISR



Source : Réseau Financité

➔ *Evolution des capitaux placés dans les fonds ISR*

	Année 2017 (en milliards d'euros)	Année 2018 (en milliards d'euros)
Comptes d'épargne ISR	2,31	2,39
Fonds ISR	4,70	4,78
Autres formules d'épargne ISR	25,18	35,7

➔ *Répartition des produits offerts en fonction de l'encours global du marché de l'ISR.*

	Année 2017 (en milliards d'euros)	Année 2018 (en milliards d'euros)
Comptes d'épargne ISR	7	6
Fonds ISR	15	11
Autres formules d'épargne ISR	78	83

ANNEXE III : PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

(Bayot et al., 2019 pp 10, 13, 14)

« Le 8 mars 2018, la Commission européenne a dévoilé la stratégie de l'UE en matière de finance durable. Celle-ci est assortie d'une feuille de route qui expose les travaux à mener et les actions futures auxquelles participeront tous les acteurs concernés du système financier.

Une première série de mesures a déjà été prise : trois propositions de règlements et une consultation ont été lancées en mai 2018.

La première proposition de règlement concerne les informations relatives aux investissements durables et aux risques de durabilité. Le 18 avril 2019, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture. Dès que les États membres auront adopté leur position, les négociations en trilogue pourront commencer (en septembre probablement).

La deuxième vise à permettre à la Commission d'adopter des actes délégués, dans le cadre du règlement sur les indices de référence correspondant à une faible intensité de carbone et ceux correspondant à un bilan carbone positif. Ce texte a été adopté par une Résolution législative du Parlement européen le 26 mars 2019 et, ici aussi, dès que les États membres auront adopté leur position, les négociations en trilogue pourront commencer (en septembre probablement).

La troisième entend clarifier les devoirs des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs en matière de durabilité. Ce texte a été adopté par une Résolution législative du Parlement européen le 18 avril 2019 et, une fois encore, dès que les États membres auront adopté leur position, les négociations en trilogue pourront commencer (en septembre probablement).

Concrètement, le plan d'action vise à :

1. réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive ;
2. gérer les risques financiers induits par le changement climatique, l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ; et
3. favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

Le plan énumère 10 actions concrètes, qui consisteront à :

1. établir un langage commun pour la finance durable, autrement dit un système de classification unifié (taxinomie) de l'UE, afin de définir ce qui est durable et d'identifier les domaines dans lesquels les investissements durables peuvent avoir la plus forte incidence ;
2. créer des labels de l'UE pour les produits financiers verts. Sur la base de ce système de classification de l'UE, les investisseurs pourront ainsi déterminer facilement les investissements qui respectent des critères de faibles émissions de carbone ou d'autres critères environnementaux ;

3. favoriser la mobilisation de capitaux privés pour l'investissement dans des infrastructures durables en prenant de nouvelles mesures pour améliorer l'efficacité et l'impact des instruments de soutien à l'investissement durable dans l'UE et dans ses partenaires.
4. clarifier l'obligation, pour les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels, de tenir compte des aspects de durabilité dans le processus d'investissement et renforcer leurs obligations en matière de publication d'informations ;
5. élaborer des indicateurs de référence en matière de durabilité transparents et solides permettant d'améliorer l'évaluation de la performance des fonds sur le plan de la durabilité, et en particulier en ce qui concerne les indices relatifs à l'empreinte carbone des produits financiers.
6. étudier l'opportunité d'une modification du règlement sur les agences de notation de crédit qui imposerait à ces dernières d'intégrer explicitement les facteurs de durabilité dans leurs évaluations, d'une manière proportionnée, afin de préserver l'accès au marché pour les acteurs de plus petite taille.
7. exiger explicitement des investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs qu'ils intègrent la durabilité dans leurs décisions d'investissement et qu'ils informent leurs clients sur la manière dont ils intègrent les facteurs de durabilité dans leurs décisions d'investissement, notamment en ce qui concerne leur exposition aux risques en matière de durabilité.
8. intégrer la durabilité dans les exigences prudentielles : les banques et les entreprises d'assurance sont une source de financement externe importante pour l'économie européenne. La Commission examinera s'il est envisageable de recalibrer les exigences de fonds propres applicables aux banques (le « facteur de soutien vert ») pour les investissements durables, lorsque cela se justifie du point de vue du risque, tout en veillant à préserver la stabilité financière ;
9. renforcer la transparence en matière de publication d'informations par les entreprises : la Commission propose de réviser les lignes directrices relatives à la publication d'informations non financières, afin de les aligner davantage sur les recommandations formulées par le groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication d'informations financières relatives au climat.
10. analyser la question de la gouvernance des entreprises et du court-termisme injustifié des marchés des capitaux pour évaluer : i) l'éventuelle nécessité d'imposer aux conseils d'administration l'obligation d'élaborer une stratégie de croissance durable, prévoyant notamment l'exercice d'une diligence appropriée tout au long de la chaîne d'approvisionnement et des objectifs mesurables en matière de durabilité, et l'obligation de la publier; et ii) l'éventuelle nécessité de clarifier les règles en vertu desquelles les administrateurs sont censés agir dans l'intérêt à long terme de l'entreprise. »

(Bayot et al., 2019 p.25)

« Depuis plus de dix ans, Financité réclame l'instauration d'un label ISR pour éviter les différences de qualité d'un produit « ISR » à l'autre, impossibles à déceler sans une analyse fine. Pour Financité, un label ISR implique, d'abord et avant tout, d'exclure les investissements dans toute société ou État qui viole les droits fondamentaux (droit humanitaire, droit social, droit civil, droit environnemental et enfin tout ce qui concerne la gouvernance), en se basant sur les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

Ceci signifie une exclusion de toutes les entreprises et / ou États qui violent l'un des principes de ces conventions ratifiées par la Belgique. À cette obligation de base, doivent ensuite s'ajouter d'autres exigences liées, d'une part, à la transparence de la méthode et des résultats de l'application de cette méthode sur le produit financier labellisé et, d'autre part, à la mise en place d'un processus de certification clair et indépendant. Ce sont là les critères minimums indispensables pour qu'un produit financier puisse ensuite assortir son produit d'une ou plusieurs « vignettes » : Fossil free, OGM free, Nuclear free, Alcohol free, ...

À côté de cet enjeu central de la norme minimale de qualité, il y a d'autres enjeux qui méritent également d'être rencontrés. Parmi ceux-ci : améliorer et étendre la transparence, accroître les investissements publics socialement responsables, systématiser les incitants fiscaux pour les produits d'investissement solidaire, offrir la garantie de l'État aux souscripteurs de ces produits ou encore prohiber les investissements controversés.

L'introduction d'une norme minimale de qualité ISR (soit un label garantissant la qualité éthique du produit) dans la loi est un enjeu prioritaire. En effet, elle constitue un préalable nécessaire à la réalisation d'autres enjeux :

- L'amélioration de la transparence : les rapports imposés dans le cadre des obligations de transparence en matière d'ISR gagneraient en clarté et en fiabilité s'ils pouvaient être établis en fonction de normes minimales ;
- La promotion des investissements publics socialement responsables : les responsables des institutions publiques se déclarent souvent incompetents pour apprécier la qualité sur le plan ISR des produits présentés et estiment que l'autorité publique devrait elle-même séparer le bon grain de l'ivraie et fournir une liste des produits dans lesquels placer les deniers publics ;
- La promotion d'une épargne-pension socialement responsable : dans la mesure où elle passe par la mise en œuvre de mesures fiscales différenciées pour ce type de placement, il faut des critères clairs qui permettent d'identifier celui-ci. »

ANNEXE V : NORMES ISR INSTAURÉES EN FRANCE

(Bayot et al., 2019 p.23)

« Le premier label ISR public a été créé en France en 2016¹⁹. Le cahier des charges est défini par les pouvoirs publics et le label est attribué par des auditeurs accrédités, choisis par les sociétés de gestion qui souhaitent l'obtenir. Il doit permettre de garantir la qualité extra-financière des produits ISR et faciliter ainsi la diffusion de l'investissement socialement responsable auprès d'un public plus large.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter une série de critères répartie en six thèmes définis par arrêté :

1. les objectifs généraux (financiers et Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)) recherchés par le fonds. Il s'agit de vérifier que ces objectifs sont précisément définis et décrits aux investisseurs et qu'ils sont pris en compte dans la définition de la politique d'investissement du fonds ;
2. la méthodologie d'analyse et de notation des critères ESG mise en œuvre par les entreprises dans lesquelles le fonds investit ;
3. la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille ;
4. la politique d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue) ;
5. la transparence de gestion du fonds ;
6. la mesure des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable. Comme on peut le constater, le modèle français est assez éloigné de la proposition belge : le premier est essentiellement fondé sur des déclarations d'intention et les moyens mis en œuvre pour les réaliser, tandis que le second repose davantage sur le résultat obtenu, au travers notamment de l'exclusion d'activités jugées inacceptables. »

ANNEXE VI : ASPECTS COMPLIQUANT LA MISE EN PLACE D'UNE NORME ISR EN BELGIQUE

(Bayot et al., 2019 p.46)

« À la demande de la CIDD (Commission interdépartementale pour le développement durable), FairFin et le Réseau Financité ont procédé en 2009 à une étude visant à identifier l'ensemble des mesures existantes en matière de gestion socialement responsable des deniers publics pour tous les niveaux de pouvoirs : fédéral, régional, provincial, communal, parastatal (intercommunales, sociétés de logement...), ainsi qu'à évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics. Tant au niveau fédéral que régional, on remarque que la plupart des institutions publiques éprouvent de grandes difficultés à déterminer elles-mêmes les critères sociaux, environnementaux et éthiques. Aucun cadre n'est fixé dans lequel les produits financiers pourraient être choisis. En conséquence, ce ne sont pas les institutions publiques qui s'adressent aux prestataires financiers avec une liste de critères, mais ces derniers qui proposent une liste de produits aux institutions.

Autre élément notable au niveau fédéral et régional : le peu de publicité faite au sujet de la prise en compte de critères de l'ISR, y compris dans les rapports annuels. Enfin, aucun responsable d'institution publique n'a mentionné l'existence du moindre problème relatif au rendement des produits ISR.

Au niveau provincial, les responsables interrogés font état de la difficulté de comprendre l'univers ISR à cause de la diversité des critères utilisés : tant de paramètres rendent difficile le choix avisé du produit financier. Au niveau communal, les propositions qui reviennent le plus souvent sont les suivantes :

- Une meilleure information facilement accessible et compréhensible expliquant les possibilités des produits financiers ISR ;
- Une offre de produits financiers ISR qui soit compatible avec les besoins en termes de durée de placement (souvent à court, voire à très court terme), de garantie de capital et de taux, de risque et de possibilité de retrait ;
- Un cadre légal qui aurait deux fonctions principales : fixer une norme sur les produits financiers ISR afin d'éviter le greenwashing et imposer un pourcentage des avoirs à investir dans de tels produits. D'une manière générale, de l'avis des responsables publics, améliorer le placement des fonds publics en ISR requiert donc les actions publiques suivantes :
- Inscrire l'ISR dans les politiques publiques, par exemple en fixant des objectifs ISR, en introduisant des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics financiers et en améliorant le rapportage des politiques publiques ISR ;
- Développer une norme minimale pour l'ISR public ;
- Être plus précis sur la responsabilité des fonctionnaires concernés, notamment en ce qui concerne des choix ISR qui s'avèreraient préjudiciables en matière de rendement financier ou de risque »

ANNEXE VII : MÉTHODE D'ÉVALUATION UTILISÉE PAR LA FINANCITÉ

(Cayrol, 2017 p. 3 et 4)

« Pour évaluer l'investissement socialement responsable des entreprises, chaque structure dispose de sa méthodologie. Bilans sociaux, rapports annuels, questionnaires, médias, entretiens avec la direction, le personnel ou bien les représentants syndicaux... tous constituent autant de sources d'informations. En fonction du type de fonds dans lequel les entreprises sont intégrées, les agences vont prendre en compte des éléments liés au développement durable, à la responsabilité sociétale ou encore aux méthodes de gouvernance.

Voici le processus utilisé par la Financité :

- 1) Financité vérifie si les actifs respectent au minimum les principes contenus dans les conventions internationales dans les domaines suivants : droit humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance.
- 2) Ils se basent également sur une liste noire dans laquelle se trouvent tous les fonds d'exclusion. Si un fonds ISR contient un critère apparent sur cette liste, il est automatiquement coté à 0.
- 3) Si l'entreprise étudiée réussit les deux premières étapes, Financité étudie alors le type d'approches socialement responsables proposée. (critère d'exclusions, critères positifs de best-in-class ou engagement actionnarial)
- 4) Une fois le type trouvé, analyse de la profondeur de ces approches : la manière dont se fait la collecte et le traitement de données, la garantie de la qualité des processus ainsi que la transparence et la communication vers l'investisseur.
- 5) Les fonds sont alors classés par nombre d'étoiles.

L'ISR devrait imposer aux investisseurs de rejeter les entreprises qui ont de mauvaises performances extra-financières, même si leurs performances financières sont supérieures aux autres.

Un fonds ISR peut en effet générer des revenus en défendant particulièrement l'un des aspects de l'ESG. C'est le cas, par exemple, des investissements axés sur la thématique environnementale et intégrant une sélection « best in universe » (les entreprises les plus performantes sans distinction d'activité). BNP Paribas Aqua, pour ne citer qu'un seul fonds, est de ceux-là. Il concentre ses investissements sur des secteurs comme la gestion de l'eau et des déchets, les énergies renouvelables ou encore les transports durables.

La base de données des fonds ISR est disponible sur le site de la Financité. (<https://www.financite.be/fr/produits-financiers>) Il est possible de voir si un fond contient des actifs ne respectant pas les conventions internationales. Cette liste est mise à jour annuellement en mars. »

Le « label ISR » pour l'investissement

Chapeauté par les pouvoirs publics, le label ISR a pour objectif d'offrir une plus grande visibilité aux fonds d'investissement associant performances financières et critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Deux organismes ont été désignés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) pour délivrer ce label aux fonds qui répondent au cahier des charges. Il s'agit en l'occurrence de l'organisme de certification Afnor et du cabinet d'audit et de conseil EY France.

L'Association française de gestion financière (AFG), le Forum pour l'investissement responsable (FIR) et la Direction générale du trésor sont, de leur côté, en charge de la promotion du label. Les fonds souhaitant l'obtenir doivent en faire la demande et, bien entendu, répondre à une série de critères portant sur leurs objectifs financiers et ESG. En cas de réponse positive issue d'un audit, le label est attribué pour trois ans renouvelables.

« Finansol », le label de l'épargne solidaire

Qu'ils prennent la forme de Sicav, de Fonds communs de placement (FCP) ou de Fonds communs de placement en entreprise, les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) peuvent se voir attribuer un autre label, beaucoup plus ancien (il est né en 1997) : le label Finansol. Ce dernier concerne la finance solidaire, c'est-à-dire l'épargne destinée à l'investissement dans l'économie sociale et solidaire.

Décerné par l'association éponyme et son comité indépendant, le label Finansol peut apparaître sur des livrets d'épargne, des contrats d'assurance vie, des placements collectifs ou des comptes à terme. Ils ont pour point commun de financer des projets solidaires ou de soutenir des activités associatives.

Le « CIES », pour l'épargne salariale

L'épargne salariale dispose d'un autre label, celui du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES). Créé en 2002 et rassemblant quatre confédérations syndicales (la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et la CFTC), ce label avait été attribué en 2016 à une quinzaine de produits financiers, proposés par Amundi, Groupama, HSBC ou encore la Macif.

Une gestion socialement responsable et une gouvernance adaptée des entreprises font partie des critères d'attribution, auxquels s'ajoutent des frais de gestion raisonnables et une qualité de service pour l'épargnant.

« Le TEEC », un label pour le climat

Un label occupe un champ d'action plus restreint que ceux de l'ISR ou de Finansol, et peut donc venir les compléter. Mis en place en 2015 par le ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et de la Mer, le label Transition écologique et énergétique pour le climat (TEEC) est attribué par Novethic, l'organisme de promotion de l'ISR financé par la Caisse des dépôts et

consignations (CDC), ou par EY France. Son intitulé indique clairement la nature des fonds d'investissement (huit à la fin de l'année 2016) auxquels il est destiné.

Les « Engagés RSE »

Les petites et moyennes entreprises (PME), les très petites entreprises (TPE) et les artisans, qui s'engagent dans une démarche responsable et solidaire, peuvent bénéficier d'un label, baptisé « [Engagé RSE](#) » (pour Responsabilité sociale des entreprises) et délivré par l'Afnor. L'évaluation, ou Afaq 26000, se fait sur la base de la norme ISO 26000, et prend en compte la responsabilité sociale et la gouvernance, les conditions de travail, les modes de production, l'ancrage territorial... Le label démontre l'implication des entreprises y compris petites, mais également des collectivités locales, dans le développement durable.

ANNEXE IX : DONNÉES LIÉES AU CALCUL DE LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON DE NOTRE ENQUÊTE

(Citypopulation, 2019)

LIÈGE

Arrondissement in Belgium

Population

The population development of Liège as well as related information and services (Wikipedia, Google, images).

Name	Status	Population Estimate 1990-01-01	Population Estimate 1995-01-01	Population Estimate 2000-01-01	Population Estimate 2005-01-01	Population Estimate 2010-01-01	Population Estimate 2015-01-01	Population Estimate 2019-01-01
Liège	Arrondissement	590,153	592,599	585,678	588,287	604,062	618,887	624,422
België / Belgique [Belgium]	Kingdom	9,947,782	10,130,574	10,239,085	10,445,852	10,839,905	11,209,044	11,431,406

Source: Statistics Belgium (web).

Further information about the population structure:

Gender (E 2019)		Age Groups (E 2019)		Age Distribution (E 2019)		Nationality (E 2019)	
Males	304,314	0-17 years	126,526	0-9 years	70,651	Belgium	542,351
Females	320,108	18-64 years	379,437	10-19 years	70,176	EU 28	49,779
		65+ years	118,459	20-29 years	80,701	Europe (other)	2,888
				30-39 years	82,501	Asia	9,575
				40-49 years	79,967	Africa	16,947
				50-59 years	82,827	Other / Unknown Nationality	2,882
				60-69 years	74,136		
				70-79 years	49,061		
				80-89 years	28,345		
				90+ years	6,057		

NAMUR

Arrondissement in Belgium

Population

The population development of Namur as well as related information and services (Wikipedia, Google, images).

Name	Status	Population Estimate 1990-01-01	Population Estimate 1995-01-01	Population Estimate 2000-01-01	Population Estimate 2005-01-01	Population Estimate 2010-01-01	Population Estimate 2015-01-01	Population Estimate 2019-01-01
Namur	Arrondissement	269,378	277,255	282,727	290,576	301,472	311,684	316,962
België / Belgique [Belgium]	Kingdom	9,947,782	10,130,574	10,239,085	10,445,852	10,839,905	11,209,044	11,431,406

Source: Statistics Belgium (web).

Further information about the population structure:

Gender (E 2019)		Age Groups (E 2019)		Age Distribution (E 2019)		Nationality (E 2019)	
Males	154,772	0-17 years	65,121	0-9 years	35,089	Belgium	298,507
Females	162,190	18-64 years	194,385	10-19 years	37,826	EU 28	11,396
		65+ years	57,456	20-29 years	40,673	Europe (other)	1,324
				30-39 years	41,502	Asia	1,547
				40-49 years	41,828	Africa	3,327
				50-59 years	43,040	Other / Unknown Nationality	861
				60-69 years	37,440		
				70-79 years	23,542		
				80-89 years	13,083		
				90+ years	2,939		

LUXEMBOURG

Province in Belgium

Subdivision

The population development in Luxembourg as well as related information and services (Wikipedia, Google, images).

The icon links to further information about a selected division including its population structure (gender, age groups, age distribution, nationality).

Name	Status	Population Estimate 1990-01-01	Population Estimate 1995-01-01	Population Estimate 2000-01-01	Population Estimate 2005-01-01	Population Estimate 2010-01-01	Population Estimate 2015-01-01	Population Estimate 2019-01-01
Luxembourg	Province	230,827	240,281	246,820	256,004	269,023	278,748	284,638
Arlon	Arrondissement	48,572	50,713	51,902	54,241	57,850	60,656	62,623
Bastogne	Arrondissement	37,451	39,047	40,574	42,466	45,061	46,857	48,413
Marche-en-Famenne	Arrondissement	45,983	48,114	50,359	52,108	54,214	55,857	56,476
Neufchâteau	Arrondissement	53,397	54,935	55,598	57,231	59,861	62,099	63,375
Virton	Arrondissement	45,424	47,472	48,887	49,958	52,037	53,279	53,751
België / Belgique [Belgium]	Kingdom	9,947,782	10,130,574	10,239,085	10,445,852	10,839,905	11,209,044	11,431,406

Source: Statistics Belgium (web).

Further information about the population structure:

Gender (E 2019)		Age Groups (E 2019)		Age Distribution (E 2019)		Nationality (E 2019)	
Males	141,689	0-17 years	61,904	0-9 years	32,927	Belgium	261,622
Females	142,949	18-64 years	174,265	10-19 years	36,279	EU 28	18,565
		65+ years	48,469	20-29 years	36,263	Europe (other)	719
				30-39 years	36,439	Asia	1,097
				40-49 years	38,227	Africa	1,971
				50-59 years	39,088	Other / Unknown Nationality	654
				60-69 years	31,511		
				70-79 years	19,527		
				80-89 years	11,839		
				90+ years	2,538		

See also:

→ Luxembourg province with communes

CheckMarket

Le nombre nécessaire

Logiciel

Services

Tarif

Ressources

À propos de

Inscription

Q

Calculez le nombre de répondants nécessaires

Taille d'échantillon

Taille de la population:

878273

Combien de personnes y a-t-il dans le groupe qui représente votre échantillon? (La taille d'échantillon ne change pas beaucoup pour des populations de plus de 20.000.)

La marge d'erreur:

5%

C'est le nombre positif ou négatif qui est généralement affiché dans des résultats de sondages d'opinion de journaux ou de télévision. Par exemple, si vous utilisez une marge d'erreur de 4% et 47% de votre échantillon donne une certaine réponse, vous pouvez en être "sur" que si vous auriez posé cette question à la population entière, entre 43% (47-4) et 51% (47+4) auraient donné la même réponse (un intervalle d'erreur moins grand demande une taille d'échantillon plus grande).

Niveau de confiance:

95%

Le niveau de confiance reflète le degré de certitude de la marge d'erreur. Il est exprimé en pour-cent et interprète combien de fois le vrai pourcentage de la population qui choisit une réponse, est au-dessus de la marge d'erreur; en d'autres mots dans quelle mesure faites-vous confiance à la correction des réponses qu'ont données les répondants (un niveau de confiance plus haut demande une taille d'échantillon plus grande).

Taille d'échantillon requise:

384

Nombre de répondants nécessaires

ANNEXE X : APERÇU DE NOTRE QUESTIONNAIRE POUR L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

Voici le site sur lequel nous avons effectué la simulation de l'échantillon à interroger : <https://www.checkmarket.com/>

Les Belges et l'investissement socialement responsable

Bonjour,

Je m'appelle Maëlys Zeler et suis en deuxième année de master à Hec-Ulg (Liège)

Je réalise ce questionnaire afin de comprendre comment les belges gèrent leur épargne. Le sujet de mon mémoire portera sur les investissements socialement responsables et plus particulièrement les obligations vertes en Belgique. Ce questionnaire aura donc pour but d'analyser le comportement des ménages des provinces de Namur, Luxembourg et Liège. Mon objectif est de savoir si ceux-ci sont sensibles ou non aux investissements socialement responsables et pourquoi.

L'analyse de ce questionnaire me sera d'une grande aide pour la rédaction de mon mémoire. Sachant que les réponses resteront anonymes, merci d'y répondre le plus sérieusement possible.

Merci d'avance pour votre aide.

Maëlys

Suivant

Page 1 sur 3

Données socio-démographiques

Cette partie me permettra de définir plusieurs profils d'investisseurs en fonction de leurs données personnelles.

Dans quelle Province de Belgique habitez-vous? *

- Namur
- Liège
- Luxembourg

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous? *

- 20 à 35 ans
- 36 à 50 ans
- 51 à 65 ans
- 66 ans et plus

De quel sexe êtes-vous?

- Féminin
- Masculin

Quelle est votre profession?

- Profession libérale
- Indépendant(e)
- Employé(e)
- Ouvrier(ère)
- Fonctionnaire
- Retraité(e)
- Etudiant(e)
- Demandeur(se) d'emploi
- Autre : _____

Quel montant de vos revenus annuels consacrez-vous à votre épargne?
(montant net par ménage)

- 0 à 2500 €
- 2501 à 5000 €
- 5001 à 7500 €
- 7501 à 10000 €
- 10001 à 15000 €
- 15001 à 20000 €
- 20001 et plus €
- Autre : _____

[Retour](#)

[Suivant](#)

Page 2 sur 3

Données financières

Cette partie portera sur la sensibilisation des belges en termes d'investissements socialement responsables.

Avez-vous pour habitude de placer votre épargne? Si oui, sous quelle forme d'investissement?

- Placement sur un compte épargne
- Placement en bourse (actions, options,...)
- Placement immobilier
- Placement responsable
- Placement en obligations
- Autre : _____

Connaissez-vous la notion d'investissement socialement responsable?
(Entreprises respectant les critères ESG : respect de l'environnement, de l'aspect social et une bonne gouvernance)

- oui
- non

Si oui, dans quels médias en avez-vous pris connaissance?

- Télévision
- Presse écrite
- Réseaux sociaux
- Sites internet
- Au cours de votre cursus scolaire (cours, conférences, rencontres avec des professionnels, etc)
- Par le bouche à oreille
- Prospectus
- Conseiller bancaire
- Autre : _____

Quels sont les 2 facteurs qui influencent le plus vos décisions d'investissement?

- Le rendement
 - Le risque
 - Le type de produits (options, obligations, ISR, etc)
 - La réputation de l'entreprise dans laquelle l'épargne est investie
 - Secteur d'investissement (industrie, alimentation, santé,etc)
 - Autre : _____
-

Quelle forme d'investissement socialement responsable (ISR) vous conviendrait?
(2 maximum en fonction des facteurs cochés ci-dessus)

- Placement risqué : actions, options (court terme et rendements variables)
 - Placement dans l'immobilier responsable (énergie des bâtiments, matériaux utilisés,etc)
 - Placement dans des obligations vertes (long terme et rendements fixes)
 - Placement dans des comptes épargnes éthiques (banques responsables)
 - Je ne suis pas intéressé par ce genre de placement
 - Autre : _____
-

Seriez-vous prêt à y consacrer une partie de votre épargne annuelle? Si oui, quel pourcentage? (pouvant être ajouté à d'autres investissements traditionnels ou non)

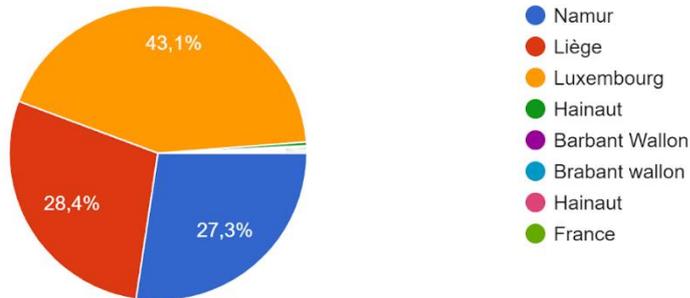
Votre réponse _____

ANNEXE XI : RÉSULTATS OBTENUS LORS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

Données socio-démographiques :

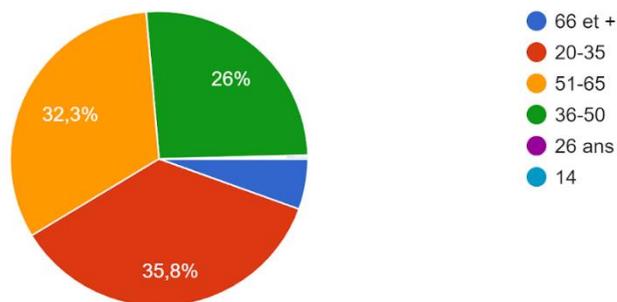
Dans quelle Province de Belgique habitez-vous?

489 réponses



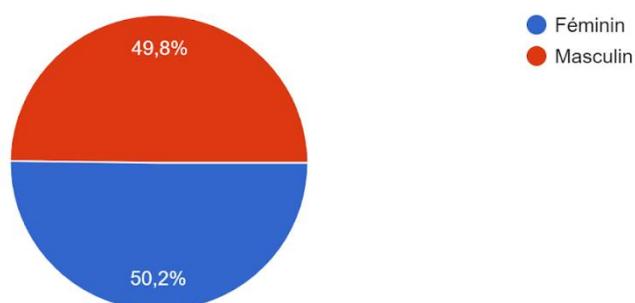
Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

489 réponses



De quel sexe êtes-vous?

486 réponses



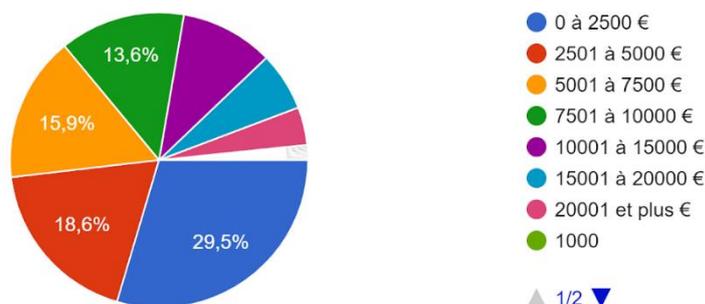
Quelle est votre profession?

489 réponses



Quel montant de vos revenus annuels consacrez-vous à votre épargne? (montant net par ménage)

484 réponses



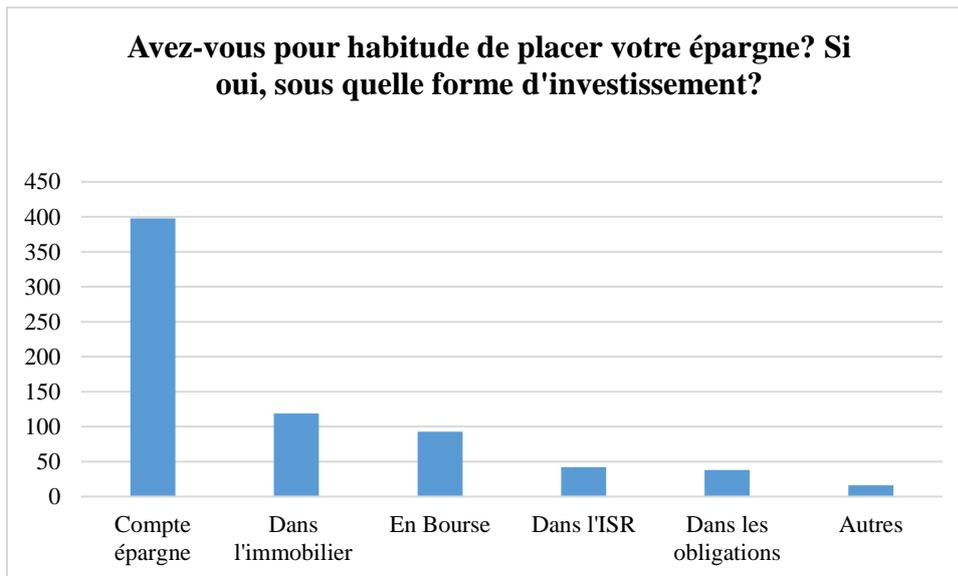
Données financières :

Nous avons réalisé le graphique en regroupant les données récoltées pour cette question.

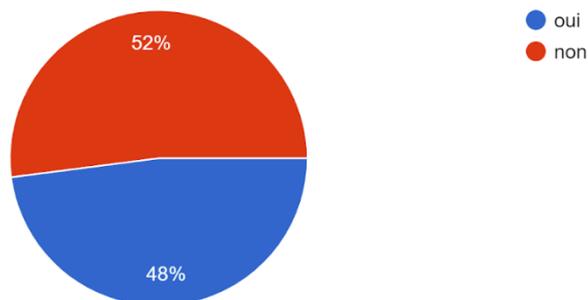
Les différentes formes d'investissements	
Compte épargne	398
Dans l'immobilier	119
En Bourse	93
Dans l'ISR	42
Dans les obligations	38
Autres	16
Total	706

Dans la catégorie «autres» se trouvent :

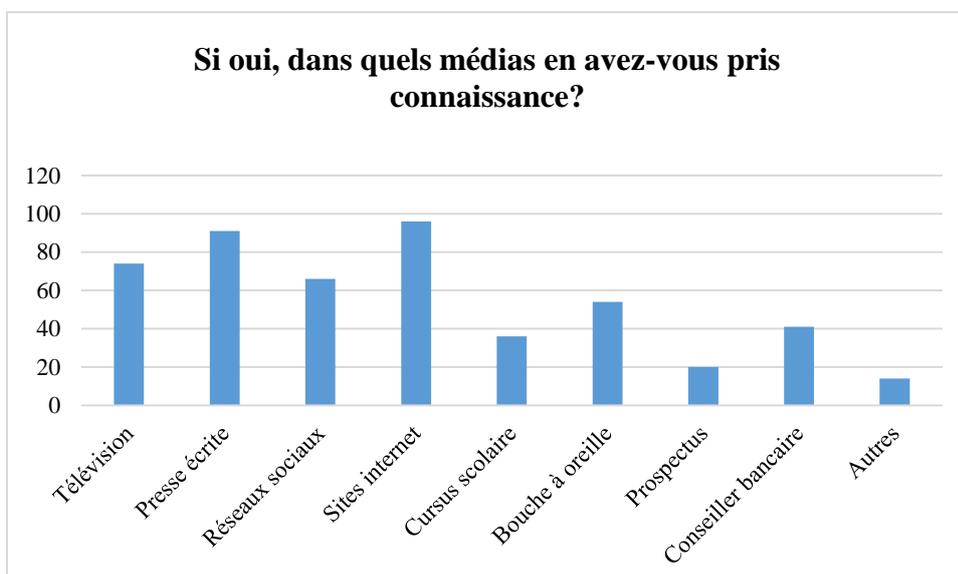
- Les fonds de pensions 10
- Les assurances-vie 2
- Les panneaux solaires 2
- Pas d'épargne 2



Connaissez-vous la notion d'investissement socialement responsable? (Entreprises respectant les critères ESG : respect de l'environnement, de l'aspect social et une bonne gouvernance)
488 réponses



Sachant que seulement 234 répondants connaissent la notion d'ISR, le nombre de réponses est plus faible à la question suivante concernant les médias.

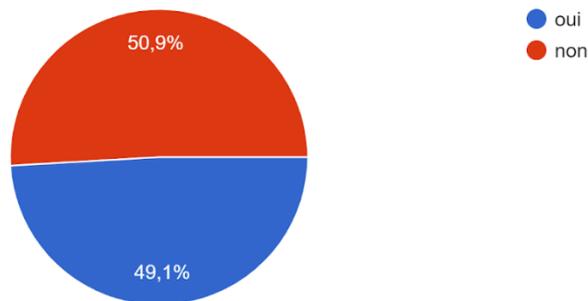


Médias expliquant l'ISR	
Télévision	74
Presse écrite	91
Réseaux sociaux	66
Sites internet	96
Cursus scolaire	36
Bouche à oreille	54
Prospectus	20
Conseiller bancaire	41
Autres	14
Total	492

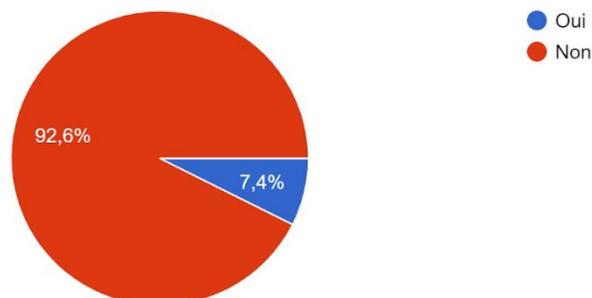
Dans la catégorie « autres » se trouvent :

- À la radio 3
- Dans le cadre de mon travail 10
- Personnellement 1

Avez-vous déjà entendu parler des obligations vertes? (obligations émises par l'état, mettant en avant des entreprises socialement responsables activ...hore"), l'économie circulaire, la biodiversité, etc)
489 réponses



Saviez-vous que les premières obligations vertes belges avaient été émises le 8 février 2018?
486 réponses



Si un placement éthique vous procurait un rendement légèrement inférieur à un investissement traditionnel, seriez-vous tout de même prêt à investir dans celui-ci ? (compte tenu de son côté éthique) Justifiez votre réponse

Voici les principales réponses obtenues :

Les réponses affirmatives et favorables :

- Oui, l'argent est un moyen, pas un but en soi. Il doit être utilisé dans un but de durabilité, de préservation du monde qui nous entoure.
- Oui sinon rien n'évoluera, l'argent n'est pas tout.
- Oui, pour tendre à une économie et peut être une politique plus juste.
- Oui. Le côté éthique d'un investissement est important pour moi.
- Bien sûr, l'éthique doit primer sur la finance à l'heure actuelle.
- Oui bien sûr je suis pour un monde plus équitable et surtout éco-responsable.
- Oui, je préfère aller vers quelque chose qui me correspond dans ma façon de penser, plutôt que quelque chose qui va rapporter mais ne pas me correspondre.
- Oui, je préfère soutenir une cause dite « bonne », qui respecte l'environnement, etc. plutôt qu'une cause qui ne sert qu'un intérêt purement économique.
- Oui sans problème, mais je n'investirais que de façon limitée dans ce type de placement.
- Oui, par respect pour l'environnement, une sorte de contribution.
- Oui, parce que je pense que la croissance capitaliste à outrance est en train de montrer ses limites et qu'il faut la limiter si l'on veut vivre dans un monde durable.
- Evidemment ! S'il s'agit d'un investissement qui n'a pas d'impact négatif ou très peu sur les générations futures, c'est plus qu'un investissement purement lucratif.

Les réponses affirmatives, sous certaines conditions :

- Oui et non. Tout dépend de ma situation financière. Si j'ai une situation stable, je n'hésiterais pas à le faire.
- Il faut s'entendre sur légèrement inférieur. Je fixerais la limite à 2%. Actuellement, je prends déjà en compte cet aspect éthique. Je n'investis pas mon argent sur les barils de pétrole par exemple.
- Oui, si le rendement est réellement proche d'un investissement traditionnel.
- Oui si le projet a réellement du sens, il faut impérativement vérifier si l'entreprise ne fait pas du greenwashing afin d'obtenir plus facilement des sources de revenus
- Oui, l'objectif de la levée de fonds doit être claire et répondre aux critères ESG (à ma connaissance il n'y a pas d'organisme fort indiquant des normes à respecter). Cependant le tout est de définir « légèrement inférieur »
- Oui, pour autant que cet argent soit utile à quelqu'un, ou soit investi dans une bonne cause.
- Éventuellement, à condition d'avoir toutes les informations nécessaires au sujet de l'investissement et que le capital investi soit garanti, du moins pour une grande partie.
- À condition d'avoir la maîtrise dans ce placement et qu'il soit sécurisé.
- Oui, car je souhaite contribuer à un monde qui fonctionne mieux. Toutefois, qu'est-ce que "éthique", est-ce que tous les investissements qui ne tombent pas par définition sous "investissement éthique" sont par définition "pas éthique" ? J'ai du mal avec la

notion "d'investissement éthique", je préférerais investissements "verts" ou "r&d life science.

- Probablement. Je pense qu'il faut un effort collectif et un système différent pour permettre au monde de continuer à tourner sainement.
- Oui dans la mesure où le return attendu n'est pas beaucoup plus faible que l'investissement normal. Si davantage de gens se focalisent sur les investissements responsables, il y aura plus de demandes pour ces produits, ce qui pourrait faire augmenter le return. À ce stade c'est probablement une bonne opportunité (être investisseur avant les autres)
- Oui mais pas sûre que ma banque propose cela !
- Oui après avoir pris toutes les connaissances sur l'Investissement. Calculer le pour et le contre. Et s'il y a des avantages, pourquoi pas !
- Oui. Il me semble important d'investir selon les principes du développement durable. Le problème est que, à l'heure actuelle, les critères ESG semblent plutôt tenir de l'aspect marketing que d'investissements réellement responsables.
- Je ne place pas particulièrement mon argent, car je n'ai pas de revenu suffisant pour le faire mais, si je pouvais le faire ma réponse serait oui. Je pense que ce qu'on perd en gain d'argent on le gagne grâce aux externalités positives que peut générer l'investissement.

Les réponses négatives:

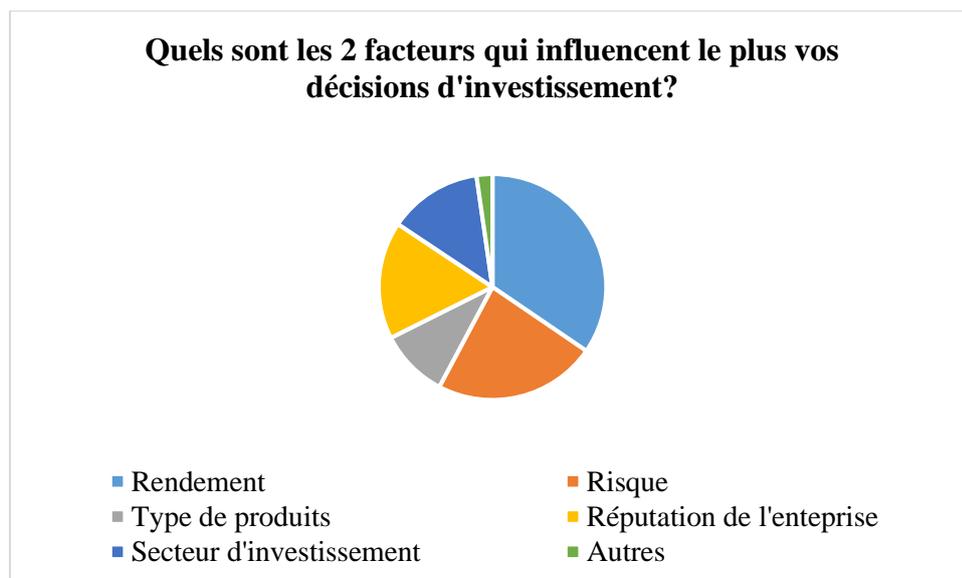
- Non, je préfère un rendement plus élevé.
- Non. Je ne suis pas intéressé.
- Non, je n'ai pas forcément envie d'investir mon épargne dans quelque chose que je ne connais pas bien.
- Non, je préfère faire des efforts éthiques (et écologiques) sur des choses plus concrètes.
- Non, les placements ne rapportent déjà rien donc placer pour un rendement inférieur, ce n'est plus un placement. Je préfère de loin l'immobilier.
- Non. Pour moi le rendement est le point principal pour mon épargne. Si je veux faire du "Socialement responsable" je le ferai à côté et non pas avec mon argent.
- Non. Si j'investis, c'est pour gagner de l'argent. Autant être efficace.
- L'éthique n'est qu'une façade qu'on se donne. Il n'y a pas d'éthique unique. Pourquoi perdre du rendement pour quelque chose que mon voisin peut prendre. Placer son argent à la banque finance déjà des projets éthiques (investissements sociaux, développements hôpitaux, ...)
- Non...Car pas assez d'infos et il faut de la sécurité
- Non car je serais sceptique sur la finalité 100% éthique de ce placement.
- Pas forcément envie d'investir mon épargne dans quelque chose que je ne connais pas bien
- Non, je considère tout ce qui est "soutenu par l'état " comme suspect...

Quels sont les deux facteurs qui influencent le plus vos décisions d'investissement ?

Facteurs influençant les décisions d'investissement	
Rendement	306
Risque	205
Type de produits	87
Réputation de l'entreprise	149
Secteur d'investissement	118
Autres	20
Total	885

Dans la catégorie « Autres » se trouvent :

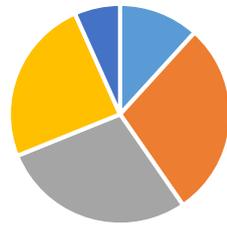
- Je n'investis pas mon argent.
- Je fais confiance à mon banquier.
- L'écologie, un domaine qui me semble juste.
- L'opportunité s'y rapportant.
- Aucun critère en particuliers ne m'influence.



Quelle forme d'investissement socialement responsable (ISR) vous conviendrait ? (2 maximum en fonction des facteurs cochés ci-dessus)

Quel investissement ISR vous conviendrait?	
Placement risqué: actions	86
L'immobilier responsable	211
Les obligations vertes	209
Comptes épargnes éthiques	180
Pas intéressé par ces placements	49
Total	735

Quelle forme d'investissement socialement responsable (ISR) vous conviendrait?

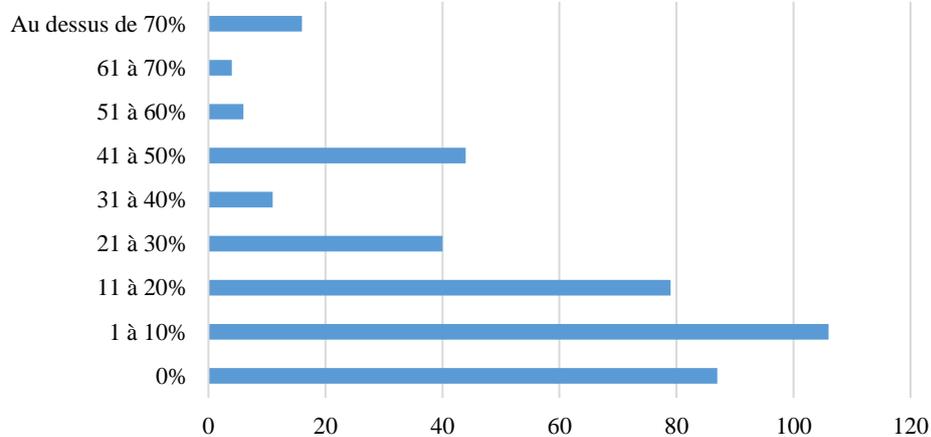


- Placement risqué: actions
- L'immobilier responsable
- Les obligations vertes
- Comptes épargnes éthiques
- Pas intéressé par ces placements

Seriez-vous prêt à y consacrer une partie de votre épargne annuelle ? Si oui, quel pourcentage ? (pouvant être ajouté à d'autres investissements traditionnels ou non)

Pourcentage de l'épargne destiné à l'ISR	
0%	87
1 à 10%	106
11 à 20%	79
21 à 30%	40
31 à 40%	11
41 à 50%	44
51 à 60%	6
61 à 70%	4
Au dessus de 70%	16
Total	393

Seriez-vous prêt à y consacrer une partie de votre épargne annuelle? Si oui, quel pourcentage?

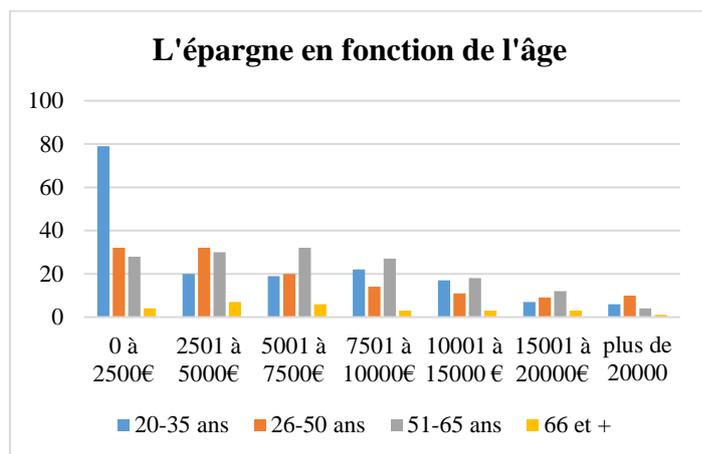


ANNEXE XII : APERÇU DES ANALYSES CROISEES DES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE QUANTITATIF

Point 1 : est-ce que l'épargne dépend des critères socio-démographiques ?

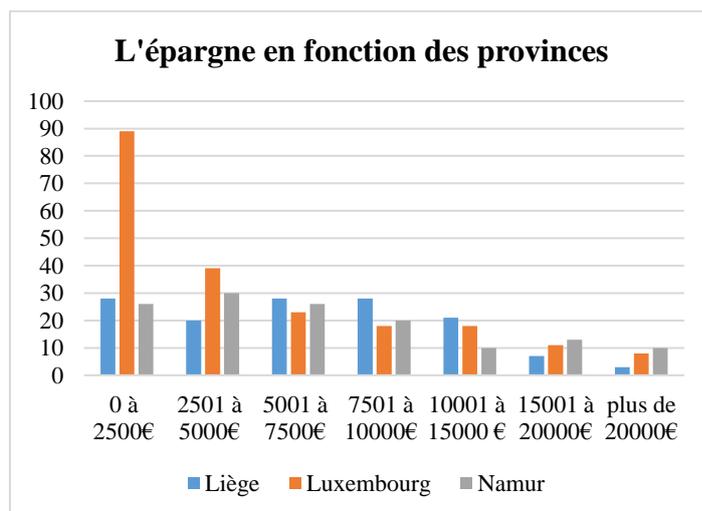
1.1) L'épargne en fonction de l'âge.

	0 à 2500€	2501 à 5000€	5001 à 7500€	7501 à 10000€	10001 à 15000 €	15001 à 20000€	plus de 20000
20-35 ans	79	20	19	22	17	7	6
26-50 ans	32	32	20	14	11	9	10
51-65 ans	28	30	32	27	18	12	4
66 et +	4	7	6	3	3	3	1
TOTAL	143	89	77	66	49	31	21



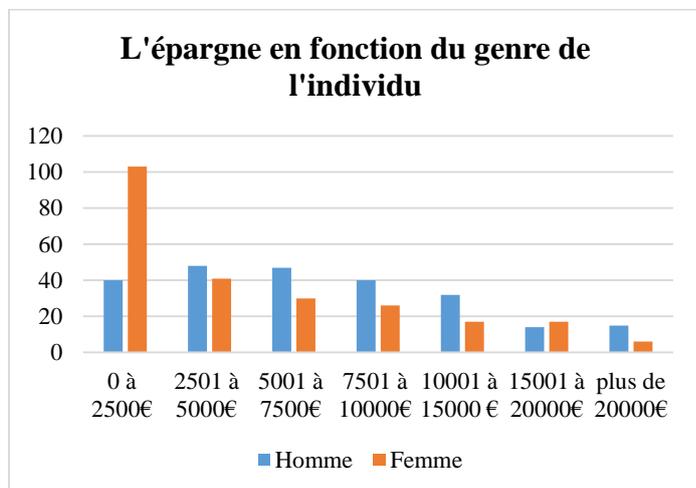
1.2) L'épargne en fonction des provinces.

	0 à 2500€	2501 à 5000€	5001 à 7500€	7501 à 10000€	10001 à 15000 €	15001 à 20000€	plus de 20000€
Liège	28	20	28	28	21	7	3
Luxembourg	89	39	23	18	18	11	8
Namur	26	30	26	20	10	13	10
TOTAL	143	89	77	66	49	31	21



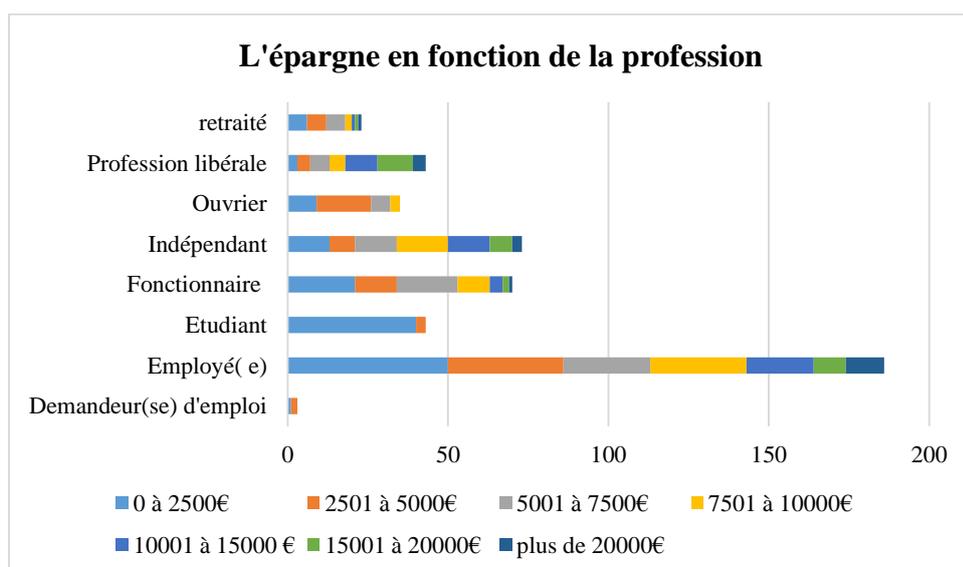
1.3) L'épargne en fonction du genre de l'individu.

	0 à 2500€	2501 à 5000€	5001 à 7500€	7501 à 10000€	10001 à 15000 €	15001 à 20000€	plus de 20000€
Homme	40	48	47	40	32	14	15
Femme	103	41	30	26	17	17	6
Total	143	89	77	66	49	31	21



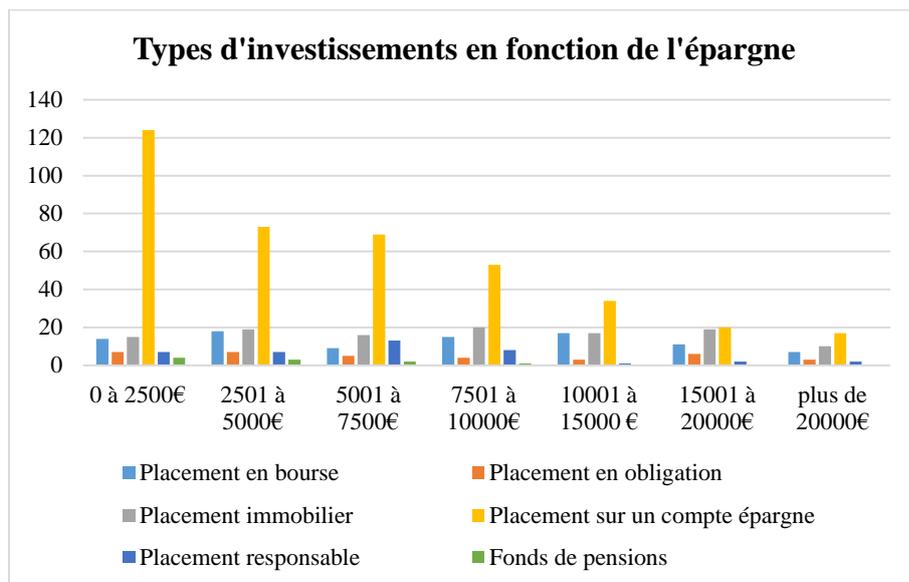
1.4) L'épargne en fonction de la profession.

	0 à 2500€	2501 à 5000€	5001 à 7500€	7501 à 10000€	10001 à 15000	15001 à 20000	plus de 20000€	TOTAL
Demandeur(se) d'emploi	1	2	0	0	0	0	0	3
Employé(e)	50	36	27	30	21	10	12	186
Etudiant	40	3	0	0	0	0	0	43
Fonctionnaire	21	13	19	10	4	2	1	70
Indépendant	13	8	13	16	13	7	3	73
Ouvrier	9	17	6	3	0	0	0	35
Profession libérale	3	4	6	5	10	11	4	43
retraité	6	6	6	2	1	1	1	23
TOTAL	143	89	77	66	49	31	21	476



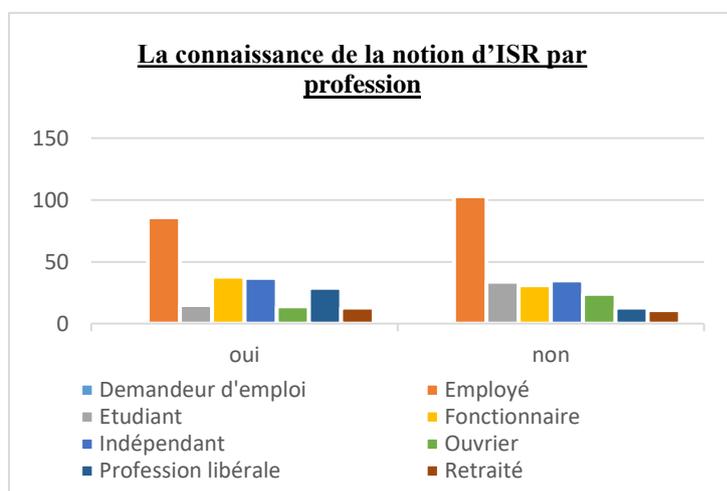
Point 2 : types d'investissements en fonction de l'épargne.

	0 à 2500€	2501 à 5000€	5001 à 7500€	7501 à 10000€	10001 à 15000 €	15001 à 20000€	plus de 20000€
Placement en bourse	14	18	9	15	17	11	7
Placement en obligation	7	7	5	4	3	6	3
Placement immobilier	15	19	16	20	17	19	10
Placement sur un compte épargne	124	73	69	53	34	20	17
Placement responsable	7	7	13	8	1	2	2
Fonds de pensions	4	3	2	1	0	0	0



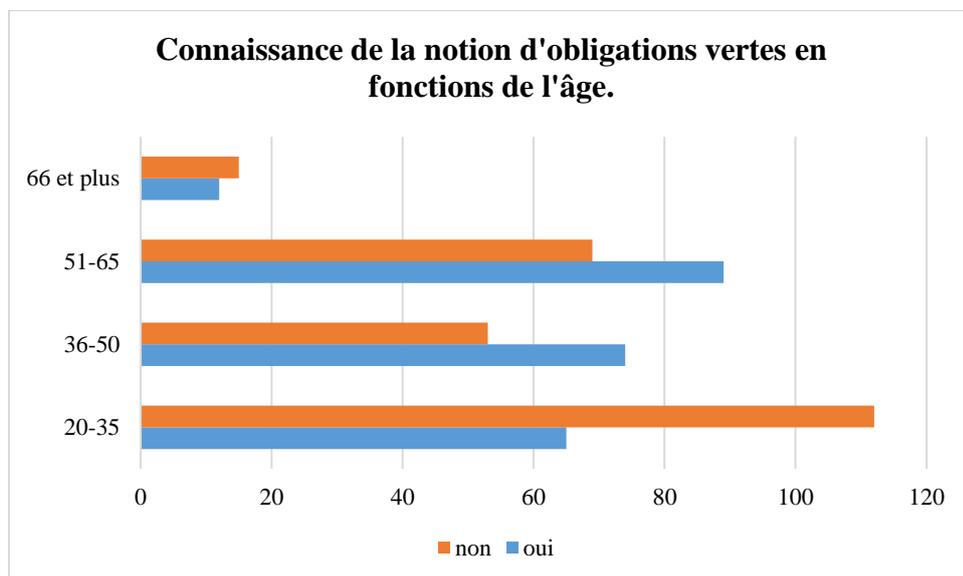
Point 3 : la connaissance de la notion d'ISR par profession.

	oui	non
Demandeur d'emploi	2	3
Employé	86	103
Étudiant	15	34
Fonctionnaire	38	31
Indépendant	37	35
Ouvrier	14	24
Profession libérale	29	13
Retraité	13	11



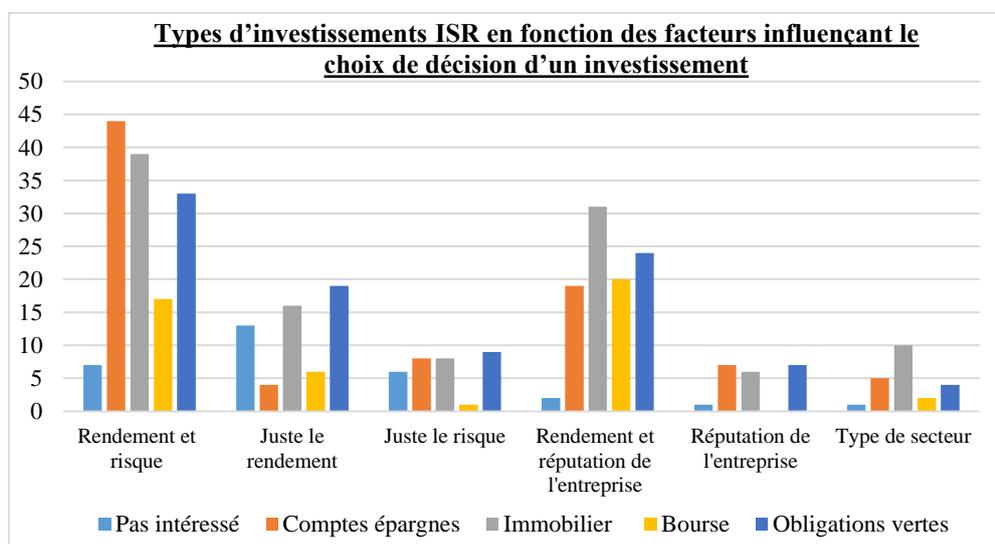
Point 4 : connaissance de la notion d'obligations vertes en fonction de l'âge.

	20-35	36-50	51-65	66 et plus
oui	65	74	89	12
non	112	53	69	15



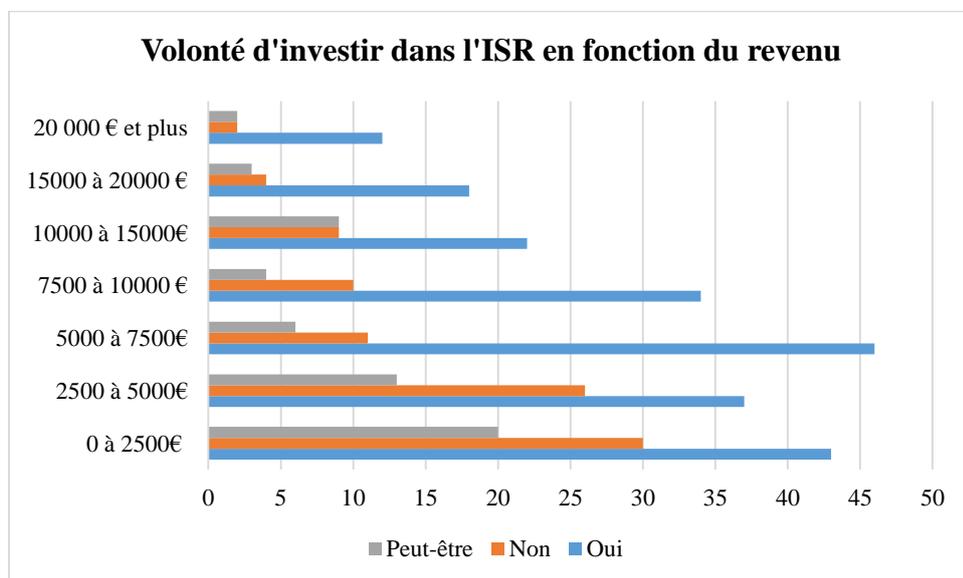
Point 5 : Types d'investissements ISR en fonction des facteurs influençant le choix de décision d'un investissement.

	Rendement et risque	Juste le rendement	Juste le risque	Rendement et réputation de l'entreprise	Réputation de l'entreprise	Type de secteur
Pas intéressé	7	13	6	2	1	1
Comptes épargnes	44	4	8	19	7	5
Immobilier	39	16	8	31	6	10
Bourse	17	6	1	20	0	2
Obligations vertes	33	19	9	24	7	4



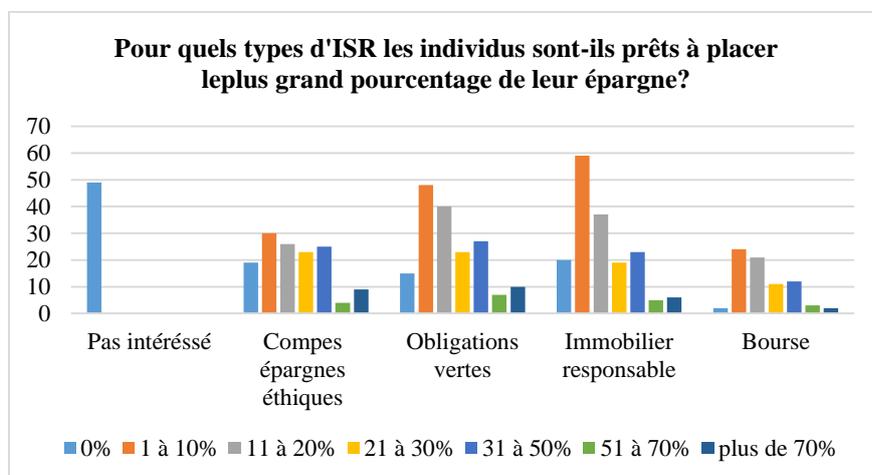
Point 6 : volonté d'investir sur le marché de l'ISR en fonction de l'épargne.

	0 à 2500€	2500 à 5000€	5000 à 7500€	7500 à 10000 €	10000 à 15000€	15000 à 20000 €	20 000 € et plus
Oui	43	37	46	34	22	18	12
Non	30	26	11	10	9	4	2
Peut-être	20	13	6	4	9	3	2



Point 7 : pour quels types d'ISR les individus sont prêts à placer le plus grand pourcentage de leur épargne ?

	0%	1 à 10%	11 à 20%	21 à 30%	31 à 50%	51 à 70%	plus de 70%
Pas intéressé	49	0	0	0	0	0	0
Comptes épargnes éthiques	19	30	26	23	25	4	9
Obligations vertes	15	48	40	23	27	7	10
Immobilier responsable	20	59	37	19	23	5	6
Bourse	2	24	21	11	12	3	2



ANNEXE XIII : QUESTIONNAIRE QUALITATIF ENVOYE AUX INSTITUTIONS FINANCIERES

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges. Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)
2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)
3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?
4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)
5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?
6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?
7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.
8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?
9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)
10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?
11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?
12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)
13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?
14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?
15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)
16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Questionnaire (2pm Europe)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Nous proposons des maisons spécialisées gérant des fonds d'investissements incluant une politique ISR claire et rigoureuse et dont l'expertise dans ce domaine est prouvée depuis au moins 5 ans (track record disponible). Ceci afin d'éviter les opportunistes collant un label ISR sur leurs produits de placement car c'est à la mode et que cela fait vendre. Notez que c'est le cas de la plupart des acteurs financiers, peu ayant une expérience prouvée dans le domaine.

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

N'ayant ni l'expertise ni les ressources ni la taille nécessaire à la mise en œuvre d'une politique ISR pour les lignes directes (actions, obligations, etc.), nous ne l'offrons que via fonds d'investissement spécialisés. La proportion dans l'offre globale dépend de la demande (+/- 10-20% aujourd'hui).

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

La demande doit venir du client.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

L'âge, la formation, le background professionnel, le milieu social.

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Robeco, Funds for Good et les principaux émetteurs d'ETF qui ont pour la plupart tous une gamme ISR (iShares, Lyxor, etc.).

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Non, la demande doit venir du client.

À côté de la gestion financière, de la gestion opérationnelle ou commerciale, etc., l'ISR fait aujourd'hui partie intégrante des politiques de gestion des entreprises cotées en bourse, au risque de subir les foudres des investisseurs.

Nous pensons donc qu'il y a beaucoup de marketing autour du concept ISR dans les produits financiers labellisés en tant que tel. ISR ou pas, un bon gérant de fonds expérimenté aura intégré depuis bien longtemps des critères non-financiers (dont les ISR) à côté des critères financiers.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

En dessous de 30 ans, oui. Moyennement au-dessus.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

Voir question 6.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Non.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Non.

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Non car c'est un sujet qui manque encore totalement d'homogénéité et de normes communes.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Non.

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Tous les profils conviennent car les critères non-financiers doivent être intégrés dans les décisions d'investissement.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

L'investissement responsable au sens large du terme (incluant les critères ISR) est un investissement traditionnel. Qui irait par exemple investir dans une société chimique qui fait fi des risques environnementaux potentiels sources de risques financiers pour elle ?

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Nous n'y investissons pas directement. Voir plus haut.

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Pas spécifiquement notre secteur mais sans doute l'ensemble du monde du travail (télétravail, etc.).

Questionnaire (Beobank)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Nous proposons à nos clients essentiellement des fonds d'investissements sélectionnés selon des critères d'analyse très rigoureux (track record de 5 ans, 4 étoiles Morningstar, actifs sous gestion de plus de EUR 100 millions pour le fonds, EUR 2-5 milliards pour la maison de gestion (tous fonds confondus)). Nous proposons des fonds obligataires, des fonds d'actions, des fonds alternatifs UCITS, des fonds sectoriels et des fonds sectoriels. Nous couvrons aussi au niveau géographique le monde entier.

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Tout dépend du profil du client, de son âge, de ses attentes.... De manière générale, les clients qui veulent s'exposer aux marchés financiers restent 30 à 50% en actions (y compris fonds sectoriels), le reste en obligations. Parfois, certains clients s'exposent à 10% en fonds structuré (à capital garanti à 90% ou 100%). Nous n'avons pas vraiment de demande ISR même si l'offre existe.

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Nous dressons un profil d'investisseur en fonction de l'âge du client, ses attentes, son aptitude à tolérer le risque (surtout lorsque les marchés baissent). En fonction du profil de risque de client (de 1 à 7), nous suivons une même ligne directrice. Des clients ayant le même profil de risque sont censés avoir le même portefeuille...mais cela n'est pas toujours simple dans la réalité.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

L'âge est important, les actifs du client de manière globale (y compris ce qu'il a dans d'autres banques), sa formation, son vécu (crise 2008). Nos clients dans le sud Luxembourg sont très

prudents et ne veulent pas prendre trop de risque. Leurs connaissances en finance sont assez faibles de manière générale, donc nous restons prudents et simples dans notre approche.

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Robeco est un des fonds avec lequel nous travaillons. Mais comme expliqué plus haut, nos clients sont assez peu au courant des marchés financiers, et donc les produits ISR ne sont pas demandés (dans le sud Luxembourg en tous cas).

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Non pas du tout. Si le client le demande, nous lui fournissons. Mais cela ne se retrouve pas dans notre offre de base.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Pour être honnête, ce n'est pas évoqué lors des entretiens avec les clients.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

L'ISR est une approche très valable pour sélectionner des titres dans les marchés financiers, et la demande semble augmenter ...même si ce n'est pas perceptible dans ma clientèle.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Non.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Non.

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Non car c'est un sujet qui manque encore totalement d'homogénéité et de normes communes.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Non. Nous investissons uniquement via des fonds.

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Tous les profils conviennent car les critères non-financiers doivent être intégrés dans les décisions d'investissement. Il s'agit surtout selon moi de conscience personnelle...Je pense que les médias et l'écologie ont un impact non négligeable

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Je ne vois pas ça comme une alternative, mais plutôt comme un critère « restrictif » de sélection. Mais ce n'est pas une mauvaise chose...

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Nous n'y investissons pas directement. Voir plus haut.

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Je ne pense pas que nous serons plus ou moins impactés que les autres secteurs. Nous sommes finalement tous interconnectés...et tout le monde sera impacté...L'impact sera quantifiable beaucoup plus tard

Questionnaire (La banque du Luxembourg)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Ci-dessous, l'ensemble des produits financiers disponibles au sein de la banque. Attention, il convient de faire une distinction entre ce que nous proposons et ce que nous conseillons.

OBLIGATIONS COMPLEXES

Obligations convertibles

Obligations perpétuelles

Obligations indexées sur l'inflation

Autres obligations complexes

FONDS D'INVESTISSEMENT COMPLEXES

Fonds structurés

Fonds hedge
non-OPCVM/non-UCITS

Fonds de private equity

Autres fonds complexes

Dépôts à terme

OBLIGATIONS

Obligations à taux fixe
(de qualité investment grade)

Obligations à taux variable
(de qualité investment grade)

Obligations à zéro-coupon
(de qualité investment grade)

Obligations non-investment grade
(high yield) ou sans rating

Actions

Fonds d'investissement
classiques et ETFs

Or physique

PRODUITS DÉRIVÉS

Changes à terme

Futures et autres contrats à terme

Options et warrants

Autres produits dérivés

PRODUITS STRUCTURÉS

Avec garantie du capital

Sans garantie du capital

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Pour l'ensemble de notre clientèle belge, la répartition des avoirs déposés au sein de la banque se répartit comme suit :

- Funds : 49,52%
- Cash : 21,30%
- Equities : 10,20%
- Money Market Deposit : 9,85%
- Credit : 3,83%
- Bonds : 3,73%
- Others : 1,05%

La partie fonds (49,52%) se compose d'actions, d'obligations et d'alternatifs.

Approximativement, en voici sa répartition :

- Actions : 45%
- Obligations : 25%
- Mixtes & Alternatifs : 30%

La partie ISR est négligeable aujourd'hui. Certainement moins de 1%.

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Tout d'abord, nous offrons différents types de services :

- **Daily** : Uniquement cash et crédits
- **Access** : Execution Only (pas de conseils -> pas de propositions)
- **Invest & Select** : Conseils mais le client reste le seul décisionnaire de l'investissement
- **Expert** : Gestion discrétionnaire (La banque investit en fonction du profil du client)

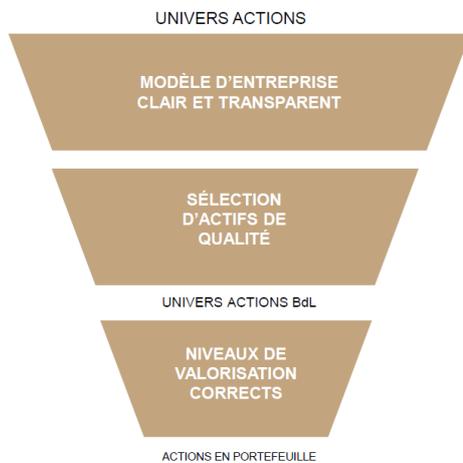
Conformément aux règles Mifid, chaque investisseur (donc excepté **Daily**) doit répondre à différentes questions pour déterminer son profil.

Ce profil déterminera le niveau de risque accepté par le client. Le risque étant lié à la volatilité de son portefeuille.

Lorsque nous proposons un investissement (**Invest & Select ou Expert**), l'actif répond à nos critères de qualité et de valorisation.

Pour la qualité :

SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ UN PROCESSUS ÉPROUVÉ



COMMENT DES ENTREPRISES DE QUALITÉ SE DISTINGUENT-ELLES ?

- « Price makers »
- Avantage compétitif (*marque, technologie, avantage de coûts, réseau de distribution, fidélisation des clients*)
- Marges bénéficiaires élevées, rendement sur capital élevé
- Génération de cash-flow excédentaires élevée
- Bilans solides
- Dividendes soutenables

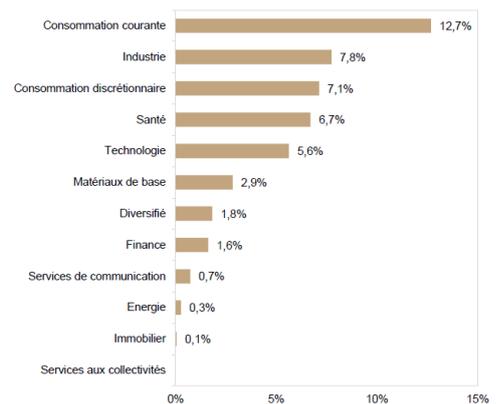
"It's far better to buy a wonderful company at a fair price than a fair company at a wonderful price"

Warren Buffett

SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ UN PROCESSUS ÉPROUVÉ

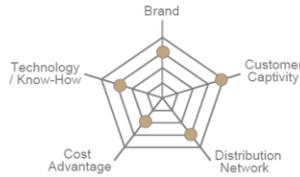
IMPLICATIONS

- **Gestion active** basée sur de fortes convictions
- Investissement sur le **long terme**
- **Certains secteurs et industries** recèlent peu d'entreprises bénéficiant d'un avantage compétitif durable ou encore d'un business model transparent. Par conséquent, ceux-ci sont structurellement **peu ou pas représentés** au sein de nos portefeuilles.



Gestion fonds BL – Stratégie équilibrée
au 30.06.2019

SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ EXEMPLES DE TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

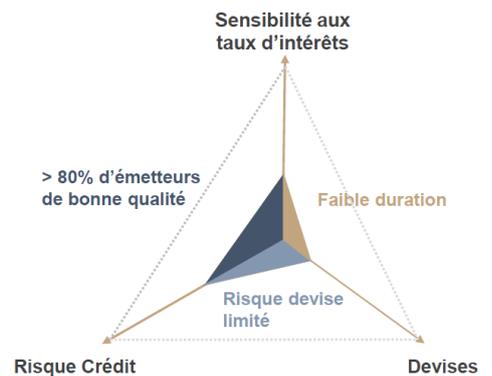


MARQUE	CLIENTS CAPTIFS	EFFETS DE RÉSEAU	AVANTAGE DE COÛTS	TECHNOLOGIE & SAVOIR-FAIRE
Actifs intangibles Qualité des produits Pouvoir de fixation des prix	Coûts liés à un changement de prestataire Expérience client/utilisateur	Réseau de distribution Pénétration du marché Réseau d'approvisionnement	Coûts plus faibles Economie d'échelle	Innovation / Brevets Processus de production unique

SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ INVESTISSEMENTS OBLIGATAIRES

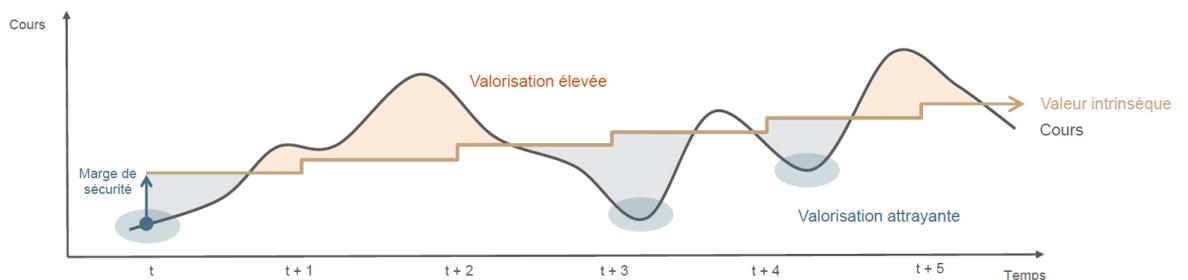
**UNE GESTION DE CONVICTION
VISANT LA PRÉSERVATION DU CAPITAL**

- Privilégiant les **emprunts européens et américains de qualité** afin de réduire le risque global du portefeuille
- Complétée d'une allocation en **dette émergente** dans une optique d'amélioration du rendement.
> Focus sur les émetteurs de qualité ayant une dynamique fondamentale stable ou en amélioration.
- De manière opportuniste : high yield, devises locales



Pour la valorisation :

SÉLECTION DE VALEURS DE QUALITÉ ACQUISES À UN JUSTE PRIX LE PRIX PAYÉ DÉTERMINE LE RENDEMENT FUTUR



Cette ligne directrice est la même pour tous les clients. L'investissement ne pourra se faire que s'il est en adéquation avec le profil du client.

Nous avons cinq profils différents :

- Défensif (0% actions)
- Conservateur (25% actions)
- Equilibré (50% actions)
- Dynamique (75% actions)
- Croissance (100% actions)

Si le profil du client est défensif, nous ne pourrons pas lui proposer d'actions.

Si son profil est équilibré, nous ne dépasserons pas le seuil toléré dédié au le placement d'actifs plus volatils.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

Par ordre décroissant :

1. Risque
2. Rendement
3. Frais transactionnel
4. Image de la société
5. Liquidité de l'actif

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Non, cette thématique reste marginale au sein de notre banque.

Pour répondre à une demande croissante, nous avons mis en place une gestion ISR depuis le 27/12/2018.

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Dans notre offre « **Expert** », nous la proposons systématiquement.

Il s'agit donc de notre solution de gestion ISR dont tu trouveras une présentation en pièce jointe.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Oui, aujourd'hui l'environnement est l'argument principal pour le choix d'un produit ISR.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

Personnellement, je me méfie de l'effet mode sur les investissements ISR. La valorisation de l'actif pourrait être influencée par cet effet. L'investisseur qui choisit un placement ISR devrait ne pas considérer le rendement comme une priorité.

L'investissement éthique existe depuis de nombreuses années (p.ex. Triodos Bank active depuis 1980 ou des indices « durables » tel que le Finvex)

Le réchauffement climatique a boosté l'offre des banques ces dernières années. Espérons que l'objectif premier du placement ISR ne soit pas pollué par une volonté à faire investir le client à tout prix.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Oui

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Aucune idée.

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Nous avons eu plusieurs formations sur la thématique ISR en général. Il est important de connaître la différence entre ISR, ESG, Ethique et durable. Toutes ces informations générales sont facilement accessibles. Maintenant, vérifier que le gestionnaire respecte correctement son mandat est une autre paire de manches.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Non, tout simplement parce que l'investissement obligataire, d'un point de vue rendement, ne fait pas de sens aujourd'hui. Pour un client en quête d'ISR, je l'orienterais vers des fonds (ou une gestion).

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Un investisseur qui souhaite épargner sur un horizon temps suffisamment long. A contrario, un investisseur qui cherche un rendement élevé à court terme. (spéculateur)

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Je ne considère pas l'ISR comme une alternative, mais plutôt comme un label de « qualité » qui pourrait faire la différence entre deux actifs de la même catégorie. En soi, le principe de l'investissement reste le même :

- Une obligation est une créance sur son émetteur
- Une action est une part d'une entreprise

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Si elles sont étatiques je mettrais en avant la qualité de leur garantie et de leur stabilité au sein d'un portefeuille. Je leur accorderais donc ma confiance (en fonction de l'Etat bien sûr). Par contre, je n'attends pas de rendement pour ce genre d'investissement.

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Difficile à dire.

A court et à moyen termes, les fluctuations de marchés vont permettre à certains investisseurs d'investir à des cours plus intéressants.

Nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences des mesures qui ont été prises pour limiter la propagation du virus. Devons-nous nous attendre à une seconde vague ? Ceci déterminera l'ampleur et la durée de la récession qui se confirme. Certains acteurs économiques vont tirer leur épingle du jeu au détriment d'autres.

Pour information, je te ferai suivre deux présentations vidéo de nos spécialistes concernant les impacts du coronavirus.

Le choix de la qualité et le positionnement sur le long terme semblent être les clés pour sortir par le haut de cette crise.

Questionnaire (Fundsfrogoods)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Nous proposons exclusivement des fonds de placement socialement responsable (labelisés « towards sustainability » par Febelfin)

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

100% fonds de placements.

- 50% fonds 100% actions
- 50% fonds mixtes (30 à 60% actions)

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Nous analysons les besoins de chacun de nos partenaires afin d'identifier le produit adéquat

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

Le critère principal reste le rendement. Au-delà, la protection contre les baisses et la durabilité des produits sont également des éléments importants

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Nous travaillons exclusivement avec des produits ISR. Vous les retrouverez sur la page de funds for good dans la rubrique « invest ». www.fundsforgood.eu

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Nous proposons uniquement des produits ISR. Ceux mentionnés à la question 5.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Les clients sont sensibles à des produits financiers en ligne avec leurs valeurs. Tout dépend donc du client. L'environnement est certainement le 1^{er} critère lorsqu'on parle de durabilité

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

Que c'est une nécessité pour que la finance joue son rôle dans la transition dont notre monde a besoin. Elle devrait être un dénominateur commun pour tous les fonds de placement dans les prochaines années.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Non.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Pas d'avis.

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Pas d'avis.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Non.

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Un client soucieux de réaliser un effet positif sur la société par sa décision d'investissement.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Il ne s'agit pas d'une alternative pour moi mais d'une évolution.

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Pas d'avis.

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

J'espère que la crise éveillera les consciences, notamment au niveau politique, afin de promouvoir des solutions plus éthiques pour l'épargne des belges.

Questionnaire (Kreditrust)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

En tant qu'Asset Manager (Kreditrust), nous gérons :

- des fonds (fonds Actions, Obligataires et Diversifiés).
- des portefeuilles d'institutionnels sur mesure.

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Actions : 25%

Obligations : 15%

Diversifiés : 60%

Les fonds ISR représentent environ 20% de notre offre. Cependant, une politique extensive d'Investissement Responsable s'applique à l'ensemble de nos fonds, incluant l'intégration des facteurs ESG dans nos décisions d'investissement, l'exclusions des titres qui ne respectent pas nos critères min. esg et de l'actionnariat actif (càd. Votes aux AGMs et de l'engagement).

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Les fonds que nous gérons sont utilisés par notre banque privée et suivent les mêmes lignes directrices que les profils de risque de nos clients.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

Chaque client étant différent (âge, entourage familial, appétit au risque, etc.), il y a autant de critères que de clients

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Nous gérons des fonds ISR indiciels, Green bonds et short term sustainable.

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Systématiquement non, voir réponse à la question 4. Certains clients investissent par exemple tout leur argent dans des obligations d'état ou de l'or ou des métaux précieux depuis des dizaines d'années, inutile d'essayer de leur parler d'ISR.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Quand dans de nombreux domaines, si un banquier note chez un client un appétit pour ce type d'investissement, l'échange d'information, le partage de connaissance sera automatique.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

L'investissement durable est une philosophie d'investissement qui postule que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) majeurs influent sur la performance des investissements. Je suis convaincue que la compréhension de ces dimensions améliore le processus de décision en matière d'investissement.

De plus, ceci est en ligne avec mes valeurs personnelles, je pense que nous devons être davantage conscients et prendre nos responsabilités par rapport à l'impact de nos actions sur l'environnement et les autres.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

La Belgique est peut-être le troisième pays à émettre des obligations vertes mais pas le troisième où l'émission d'une obligation verte a eu lieu il me semble.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Oui.

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Oui, j'ai obtenu le certificat analyste ESG (CESGA) de la société française des analystes financiers.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Nous ne pouvons ici parler d'autres banques (concurrence oblige ☺)

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ? Il n'y a pas de profil « idéal ».

Qu'est-il attendu sous-entendu par profil idéal ? (Voir réponses aux questions 4 et 6.)

Les études indiquent que les milléniaux (génération Y) et les femmes entraînent le changement, avec une demande grandissante pour les investissements ISR.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Oui. De nombreuses études montrent qu'il n'y a pas de compromis à faire entre les performances et l'impact ESG. J'espère qu'à l'avenir, les investissements ISR seront la norme.

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Oui

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

La réduction de la taille des actifs met une pression sur la profitabilité du secteur.

Pendant la crise des marchés boursiers provoquée par le Covid-19, alors que les investisseurs se sont précipités pour retirer des milliards des fonds traditionnels, les fonds durables eux, ont fait l'objet d'afflux record. On peut espérer une prise de conscience de notre société par rapport à notre impact et ceci aussi à travers nos investissements et donc une croissance durable des investissements SRI.

Questionnaire (ING)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

En fonction du profil du client, qui est au départ un questionnaire que l'on fait ensemble comportant toute une série de question, et qui doit aboutir sur, soit un Profil CONSERVATIVE (10% Actions et le solde en Obligations), soit MODERATED (25% Actions, 75% Obligations), soit BALANCED (50% Actions, 50% Oblig.), soit DYNAMIC (100% Actions).

Ensuite on parle seulement Produits et cela en fonction de celui accepté par le client.

Impossible de citer d'une manière exhaustive tous les produits proposés, d'autant plus que l'on veut aussi depuis de 4-5 ans, des produits autres que ING en l'occurrence, certains produits BLACKROCK, FRANKLIN TEMPLETON, AMUNDI et AXA depuis 2 ans environ. L'idée c'est d'aller piocher dans l'offre globale les investissements à faire dans ce qui est recommandé par la banque. Pour l'instant la préférence est donnée sur le Pharmaceutique, la consommation en général et la Technologie. Dans la plupart des Fonds de Tiers (autre que ceux d'ING) on retrouve en effet ces secteurs recommandés.

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Comme décrit plus haut, cela dépend du profil du client et du temps qu'il peut nous promettre de laisser son argent investi, car cela a beaucoup d'importance dans le choix que l'on va faire au niveau des produits. Au plus longtemps il peut rester investi, au plus on peut lui proposer des produits spéculatifs et à plus forte volatilité. Car il faut savoir que si on est dans un Profil Dynamic, la probabilité de gagner davantage est bien plus présente sur le long terme, mais pour

cela il faut être patient, et cela certains sont moins à l'aise. Raison pour laquelle, c'est au cas par cas. Il n'y a pas deux portefeuilles les mêmes, tout se crée dans la discussion avec le client.

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Oui en général, on a un assortiment de quelques sicav's que l'on propose souvent beaucoup plus que d'autres, tout en me basant sur l'historique de chacune d'elles, car c'est aussi très important de savoir leurs comportements face à toutes les crises que l'on vit depuis plusieurs années.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

Souvent, les clients font confiance sur ce que l'on propose et dans mon cas, je me base très souvent sur l'historique du produit que je soumetts au client via des graphiques ou tableau reprenant les pourcentages depuis un max d'années et cela les rassurent bien plus que les commentaires fait sur le prospectus de la sicav proposée.

Au-delà de cela, les clients ne cherchent pas nécessairement à tirer le meilleur rendement, mais un produit qui a fait ses preuves et s'est le mieux comporté en toute circonstance. En tout cas, le client cherche avant tout à faire beaucoup mieux que le taux du livret, 0,11% actuellement. A court terme, on ne fait souvent pas mieux, mais à plus longue échéance, au-delà de 3 ans min, on fait souvent mieux, sauf catastrophe comme cette année qui restera dans les mémoires !!!

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Oui, depuis le début de cette année, la banque met fort l'accent sur ces produits qu'elle estime être l'avenir, autant on n'a jamais parlé de respect de l'environnement, réchauffement climatique, respect des êtres humains Bref, toute une série des 17 thématiques que prône les Nations Unies, dans la charte qu'ils ont mise en place et pour lequel les gestionnaires de fonds tentent de s'en inspirer en créant de nouveau fonds labellisés SUSTAINABLE. Alors bien entendu, la plupart de nos clients sont sensibles et nous leur proposons ce type d'investissement à titre aussi de diversification.

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Oui, comme souligné plus haut, la banque nous demande de le faire, donc on le propose via notre panoplie qui est par ex : NN PATRIMONIAL EURO BALANCED SUSTAINABLE + ING SUSTAINABLE EQUITY ACTIVE & DYNAMIC + ING SUSTAINABLE BALANCED ou ING SUSTAINABLE MODERATED ou ING SUSTAINABLE CONSERVATIVE. Tout cela sont des fonds MIXTES (actions/obligations).

Sinon, il y a les produits 100% actions que l'on retrouve dans NN GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY et dans AXA GLOBAL FACTORS SUSTAINABLE EQUITY.

Ma préférence va vers les fonds qui sont le plus exposés en actions, car plus rentables à long terme, mais cela doit se faire en accord avec le client.

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Eh bien pas toujours, malgré que le monde change, tous ne sont pas sensibles à ces phénomènes qui nous bousculent. A nous donc de les sensibiliser et bien souvent, le client apprécie et sont finalement d'accord pour opter pour ces produits en partie en tout cas.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

A vrai dire, j'étais confiant jusqu'à cette fameuse émission diffusée la semaine dernière sur la RTBF, dans l'émission INVESTIGATION. Le thème abordé était justement les ISR et là, le journaliste a mis le doigt sur des fonds vendus par toutes les banques et dans lequel on retrouvait encore dans les fonds soi-disant SUSTAINABLE, des produits toxiques qui n'ont rien à faire dans ces paniers. Les banques s'en sont défendues en précisant que tout cela était en train de changer, mais il reste encore pas mal de chemin à faire, car il faut savoir que si l'on veut malgré tout dégager du rendement, il faut continuer à aller le chercher dans des sociétés qui malheureusement ne respectent pas toujours les critères de L'ONU. D'ici fin 2022, un contrôle encore plus strict sera fait sur tous les fonds par la commission européenne, afin de savoir si tous les socs qui composent le fonds est bien en respect avec toutes ces normes, mais en attendant il faudra encore s'attendre à des dérives et cela je le regrette !!!

Ceci dit, sur le principe OK, mais en sachant bien que ce n'est pas encore parfait.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

C'est fort probable si vous me le dites, mais c'est seulement depuis cette année qu'à vrai dire on s'y intéresse vraiment de près.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Non, c'est probablement une goutte d'eau, mais il faut bien un début !!

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Bien renseigné, je n'en suis pas sûre, quand je découvre l'envers du décor via des émissions comme je vous soulignais, mais d'une manière générale, l'info dispensé par la banque nous permet toutefois de bien approcher les produits. A chacun d'en tirer les meilleurs arguments pour vendre si convaincu.

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Non, pratiquement jamais d'obligations à mon niveau car j'estime que les taux des obligations étant tellement faibles, qu'il est difficile de dégager un rendement correct. De plus si c'est pour les laisser un certain temps, il y a mieux à faire via d'autres produits.

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Idéalement le profil BALANCED est le plus adéquat, car il permet de diversifier déjà un minimum et cela laisse ainsi plus de place à une possibilité de rendement à MT.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Oui si un jour on pourra s'assurer que le fond est absolument conforme à l'idéal que l'on se sera fixé en investissant dans des produits 100% durables, alors on aura apporté notre pierre à l'édifice pour un monde meilleur !!

On saura où est investi notre argent, ce qui est le souci de beaucoup de gens, je pense.

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Encore une fois, les obligations en tant que telles, je ne les propose pas, pour les raisons invoquées plus haut.

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

J'ose espérer que NON, mais l'avenir nous le dira.

Ma crainte serait les entreprises qui ne vont pas tenir le coup, qui ont de surcroît du crédit, donc une dette vis-à-vis des banques et que ceux-ci ne soient pas à même de rembourser, laissant ainsi la banque en rade. Si ce phénomène se répète à grande échelle, le secteur des banques pourrait souffrir, mais je garde toutefois confiance, car le bilan des banques est solide en général. En 2008, ce fut aussi très difficile pour le secteur et on s'en est sorti, espérons qu'il en sera de même cette fois-ci, même si le contexte est encore bien différent cette fois.

Questionnaire (Quintet)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Notre société est un Asset Manager, nous gérons uniquement des fonds et des portefeuilles d'institutionnels sur mesure.

Pour les fonds, nous gérons des fonds Actions, Obligataires et Diversifiés

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Actions : 25%

Obligations : 15%

Diversifiés : 60%

Les fonds ISR représentent 20% environ de notre offre mais l'ensemble de notre offre est couvert par une politique stricte d'Investissement Responsable aux termes de laquelle nous faisons des exclusions du proxy voting, de l'engagement, et de l'ESG integration

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Les fonds que nous gérons sont utilisés par notre banque privée et suivent les mêmes lignes directrices que les profils de risque de nos clients.

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Nous gérons des fonds ISR indiciels, Green bonds et short term sustainable

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

NR

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Oui, ils le sont d'autant plus que notre approche ne nuit pas au profil rendement risque du portefeuille

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

ISR veut aujourd'hui tout et rien dire. Mon avis sur l'ISR est que lorsque des normes communes auront été établies pour le caractériser et dans la mesure où le résultat ne sera pas trop incompréhensible, l'ISR deviendra la norme en matière d'investissement.

Tous les investissements devraient inclure la composante ISR tant la notion de profit à court terme quelles que soient les conséquences sociales ou environnementales est dépassée

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

La première obligation verte a été lancée en novembre 2008, et elle n'était pas belge 😊

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Oui

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Oui,

Oui (CESGA)

Oui

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Je ne rencontre pas de client privé. Nous gérons des fonds d'investissement pour le compte de la banque privée

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?
Il n'y a pas de profil « idéal ».

Le profil type est un investisseur de moins de 45 ans, statistiquement plutôt une femme.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Ce n'est pas une alternative dans le sens où les investissements ISR seront demain les investissements traditionnels

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Oui

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Pression sur les marges, moindre base d'AuM et accélération de la transition vers des investissements plus responsables.

Questionnaire (Triodos)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

3 comptes épargne (classique, junior, cpte à terme)

6 fonds durables

Le Triodos Impact Portfolio

Les actions de la Banque Triodos

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Aucune idée

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

Client classique

Client private banking

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

La durabilité et l'éthique

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ?

Oui, tous

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Voir réponse 5

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Oui, les clients viennent chez Triodos pour cela

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

Les ISR sont un des éléments qui permettent la sauvegarde de la planète et donc de son économie.

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Non

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

Oui

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges ou sur les ISR de manière générale ? Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ?

Oui 2) Oui (on the job) 3) Oui

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

Oui, le fonds obligataire Triodos

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Il n'y a pas de profil type, c'est mainstream.

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

Oui

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Il faudrait d'abord que je lise le prospectus

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

L'investissement durable va croître.

Questionnaire (CBC)

Ce questionnaire portera sur l'investissement socialement responsable (ISR) et plus précisément les obligations vertes belges.

Vous pouvez répondre à même le texte et utiliser tout l'espace nécessaire pour écrire vos réponses. Au plus elles seront détaillées, au plus efficace sera mon analyse.

1. Que proposez-vous à vos clients en termes de produits financiers ? (Citez tous les investissements que vous leur proposez)

Nous proposons toute la gamme de placement : Sicav, FCP, assurances Br 23 & Br 21, actions, obligations, comptes, trackers

2. Quelle est la proportion de chacun de ceux-ci dans l'offre globale que vous proposez à vos clients ? (exemple : compte épargne : 60%, actions : 25%, obligations : 10%, ISR : 5%, etc.)

Cela dépend du profil de risque et c'est variable en fonction de la stratégie de placement de la banque (ex : Défensif +- 25 % actions - 58 % obligations - 13 % liquidités - 4 % divers)

3. Quel est votre processus de proposition d'investissements à vos clients ? Par exemple, utilisez-vous la même ligne directrice pour tous les profils de clients ?

La procédure est tjrs +- la même mais est différente suivant la connaissance ou non du client.

- Profil
- connaissance & expérience
- horizon
- montant à investir + origine
- équilibre par rapport à un éventuel portefeuille existant
- existence ou non de placements fiscaux ?
- approche conseil ou déléguée ou par lui-même
- besoins spécifiques ?
- approche patrimoniale
- sri ou non
- en une fois ou plusieurs
- avec revenus ou capitalisation
- technique de gestion (Flexible – surveillance de plancher – stratégie)
- vision du portefeuille à atteindre dans le futur
- conjoncture & opportunités de placement
- client digital ou non
- proposition

4. Quels sont les critères qui influencent le plus la décision d'investissement de vos clients ? (rendement, risque, type de produit, image de la société dans laquelle on investit, etc.)

Equilibre entre le risque et le rendement en fonction du profil et de la conjoncture

5. Avez-vous pour habitude de travailler avec des produits financiers ISR ? Si oui, lesquels ? oui
Voici l'approche CBC-KBC

Trois types de produits pour investir durablement



KBC propose 3 types de fonds d'investissement durables. L'univers d'investissement est défini en fonction du type de fonds :

- les **fonds Best-In-Class** : investissent dans des entreprises ou des pays qui se distinguent par leur comportement socialement responsable ;
- les **fonds thématiques** : investissent dans des entreprises apportant une contribution durable à la recherche de solutions pour lutter contre des problèmes de société, tels la raréfaction des ressources énergétiques, le risque de pénurie d'eau potable ou le changement climatique ;
- le **fonds d'investissement à impact social** : investit dans des entreprises qui, par leurs produits et/ou services, visent à contribuer de façon positive à la société et/ou l'environnement. En évaluant l'investissement, le gestionnaire (et l'investisseur) tient compte non seulement du résultat financier, mais aussi du degré d'impact sur la société et/ou l'environnement.

6. Proposez-vous systématiquement les investissements responsables dans votre éventail de produits financiers ? Justifiez votre réponse. Si c'est oui, lesquels proposez-vous ?

Oui CFR ci- dessus

7. Est-ce que les clients sont intéressés/sensibles à l'environnement lorsque vous leur proposer un produit ISR ? Justifiez votre réponse.

Oui mais à rendement +- équivalent ou pour certains clients par conviction. L'ISR n'est pas encore le moteur de l'investissement - c'est en fin de processus que l'on décide si on opte pour cette approche ou non.

8. Et vous quel est votre avis personnel sur l'ISR ?

Cette approche est proposée systématiquement voire recommandée

9. Saviez-vous que la première émission d'obligations vertes a eu lieu en Belgique le 8 février 2018 ? (3^e pays européen à émettre des obligations de ce genre)

Communiqué de presse



Bruxelles, 20 juin 2018

KBC est la première institution financière belge à émettre des obligations vertes.

**L'obligation verte de 500 millions d'euros renforce
l'offre durable de KBC**

KBC avait naguère déjà mis en place un [cadre](#) pour l'émission d'obligations vertes ('green bond'). Dans ce cadre, KBC Groupe a lancé aujourd'hui une première émission de 500 millions d'euros sur une durée de 5 ans avec une marge de 72 points de base au-dessus du taux de référence. KBC est la première institution financière belge à lancer sa propre obligation verte sur le marché. Cette émission est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels et professionnels. L'émission a généré une forte demande et a été sursouscrite plus de 3 fois auprès de 131 investisseurs différents.

10. Pensez-vous que cette émission a eu un impact positif en Belgique ?

oui-

11. Etes-vous bien renseignés sur les obligations vertes belges Cette émission est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels et professionnels. ou sur les ISR de manière générale ? Oui Avez-vous suivi une formation à propos de cela ? Oui Est-il pour vous facile d'avoir accès à toute information ? Oui

12. Avez-vous déjà proposé à vos clients d'investir dans des obligations vertes ? Si oui, des obligations étatiques ou bien issues d'institutions financières ? Non, car pas accessible aux particuliers De quel organisme ? (exemple : KBC, obligations de l'état ou de la région wallonne, etc.)

13. Quel est, pour vous, le profil type/idéal d'un investisseur socialement responsable ?

Pas de profil particulier

14. Pensez-vous que c'est une bonne alternative aux investissements traditionnels ?

oui/non - ce sont déjà des investissements traditionnels !

15. Comment vous positionnez-vous par rapport aux obligations vertes belges ? Faites-vous confiance à ces produits financiers ? (fiabilité, risque, rendement, etc.)

Sans réponse car pas pour nous...

16. Comment pensez-vous que la crise financière liée au coronavirus va-t-elle influencer votre secteur ?

Cela dépendra de la longueur de la crise et donc de la vitesse pour trouver un vaccin. Je pense que le digital va prendre encore plus de place et donc qu'il y aura moins de contact face to face ...J'espère que cette crise ne va pas miner la confiance des investisseurs comme celle des entrepreneurs... Les liquidités ne rapportent pas, les taux vont rester bas, les obligations ne rapportent rien non plus...si une importante et longue crise économique vient casser la croissance des entreprises et faire chuter les bénéfices et les cours ... si les états doivent taxer encore plus les investissements mobiliers... que pourrions-nous proposer pour chercher un rendement un peu attractif ? Que feront les investisseurs défensifs ? Cela sera encore plus compliqué ! À nous de trouver pour les investisseurs dynamiques les bonnes niches, les secteurs rentables de demain, si cette approche est SRI tant mieux !

(Scholten & Moret, 2020)

« Les revenus de cette première émission ont permis de financer six grandes catégories d'investissement, représentant 39 % de l'émission totale obligataire. L'évaluation de l'impact de ces Green OLO se concentre principalement sur les incidences climatiques, en estimant la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisée par ces investissements :

- Les investissements dans le parc roulant de la SNCB (les trains à deux étages M-7 plus économes en énergie) et dans la maintenance de l'infrastructure ferroviaire (Infrabel), qui s'élèvent respectivement à 262 et 768 millions d'euros, permettent de réduire les émissions de 68 kilotonnes (kt) et 1 512 kt d'équivalent CO₂ sur la durée de vie des équipements (respectivement 45 et 40 ans).
- La contribution fédérale à l'énergie éolienne offshore s'est élevée à 173 millions d'euros, ce qui a permis d'économiser 637 kt éqCO₂ en 2017-2018.
- Un certain nombre d'investissements de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) d'une valeur de 66 millions d'euros, dans des projets de production d'énergie renouvelable actuels ou à venir permettent d'économiser respectivement (en 2017-2018) 28 et (annuellement) 12 kt éqCO₂.
- Les mesures fiscales en faveur des modes de transport verts (utilisation des transports en commun, indemnités pour les vélos et achat de véhicules électriques), d'un coût de 404 millions d'euros, ont permis une réduction de 398 kt éqCO₂ en 2017-2018.
- La réduction de la taxe sur les emballages en verre à usage individuel, représentant 100 millions d'euros d'investissements, a évité 299 kt éqCO₂ et 400 kt de matières première ; »

ANNEXE XVI : LA NOTION DE PERFORMANCE FINANCIERE DU MARCHE DE L'ISR VIA DIFFERENTES THEORIES

Voici une brève description des théories en faveur et en défaveur de la performance financière de l'ISR.

Les opposants à l'ISR puisent leurs arguments dans les théories suivantes :

- La première théorie en défaveur de l'ISR présentée est la théorie des coûts. La gestion d'un portefeuille ISR générerait des coûts de gestion, transactions, recherches de données supérieures aux coûts de gestion d'un portefeuille conventionnel, ce qui diminuerait sa performance.
- La théorie de Clow, définie par Revelli et Viviani (2011, 2012), affirme que l'ISR provoquerait un biais sectoriel dû à son approche sélective ce qui engendrerait une rentabilité plus faible pour un risque supérieur.
- L'ISR de par ses contraintes de sélection offre moins d'opportunités d'investissement (Revelli & Viviani, 2011). Par conséquent, un fonds ISR devrait être moins performant qu'un fonds traditionnel.
- Une autre théorie est celle de Milton Friedman, pour qui la seule responsabilité sociale de l'entreprise est d'augmenter le profit, selon lequel il y a incompatibilité entre rentabilité et ISR. Ils en déduisent que la prise en compte de critères ESG génère des coûts supplémentaires qui feraient perdre de la valeur à l'entreprise.

Les partisans de l'ISR puisent, quant à eux, leurs arguments dans les théories suivantes :

- L'équivalence de performance entre fonds ISR et fonds conventionnels pourrait être la conséquence d'une plus grande expérience de la part des gestionnaires, qui bonifient leur sélection d'émetteurs (Barnett & Salomon, 2006 ; Climent & Soriano, 2011).
- Selon ces mêmes auteurs, la théorie des parties prenantes pourrait être appliquée à l'approche de l'activisme actionnarial. La pression exercée sur l'entreprise l'oriente sur des nouvelles valeurs, la faisant changer de comportement ou de structure de gouvernance. Les coûts générés par les nouvelles réglementations sont inférieurs à la valeur issue de l'innovation comportementale et de l'amélioration de la productivité, ce qui engendre une meilleure rentabilité et une augmentation du prix des actions. Ainsi, l'activisme actionnarial permettrait de créer de la valeur.

- De nouveau selon Barnett & Salomon (2006), lorsqu'il y a une perte financière due au manque de diversification, elle est compensée par une sélection d'entreprises plus stables avec une meilleure gestion.
- Enfin selon R. Bauer et al. (2005, 2006), l'ISR bénéficie d'apports théoriques qui tendent à prouver que ce type d'investissement peut être générateur de valeur. C'est le cas de « l'effet d'apprentissage » présenté par Bauer, pour qui l'ISR aurait tendance à sous-performer à court terme des investissements dits conventionnels, puis à réduire cet écart à moyen terme jusqu'à l'inverser à long terme. Un horizon « long terme » serait donc facteur de performance pour l'ISR.

Le tout ici est de savoir quelle théorie se rapproche le plus de votre manière de penser, afin de comprendre si vous êtes plutôt opposants ou partisans du marché de l'ISR. Cette opinion va jouer un rôle important lors de la décision de procéder à un investissement sur ce marché ou non.

ANNEXE XVII : NOTES PRISES LORS DE LA DIFFUSION DE L'ÉMISSION « INVESTIGATION » SUR LES FONDS VERTS

Voici les notes relevées lors de la diffusion de l'émission « Investigation » de la RTBF le 28 avril 2020.

Le problème actuel est qu'il n'y a pas de réelles informations claires et précises qui décrivent ce à quoi va servir l'argent investi. Tout est encore trop vague et les investisseurs ne savent pas où va l'argent qu'ils ont investi. L'équipe d'investigation va alors essayer de creuser la question et va ainsi vérifier les rapports annuels de tous ces fonds, afin de juger de leur fiabilité ou non. Il faut faire attention et éviter d'investir dans « des fonds de fonds » qui sont trop souvent des poupées russes dans lesquelles se cachent bien des fonds néfastes. Parfois, nous pouvons retrouver plus de 30 « sous-fonds » repris dans un seul fond de placement. L'objectif serait donc de s'assurer de la fiabilité de l'entièreté de ces fonds, ce qui est hélas pratiquement impossible à réaliser pour un client particulier.

Par exemple, lors de l'analyse de ces fonds, Investigation a retrouvé parmi ceux-ci l'entreprise « Philip Moris », leader dans le monde du tabac ou encore l'entreprise « Chevron » opérant dans l'industrie du pétrole. Derrière presque chaque fond se trouve une mauvaise surprise de ce genre, non visible au premier coup d'œil mais plutôt après des recherches plus précises. Il y a des milliers d'entreprises à analyser, c'est donc impossible de toutes les passer en revue.

En résumé, les grandes banques étudiées lors de cette enquête ont toutes investi dans les secteurs de l'alcool, le tabac, le pétrole, le charbon, les sables bitumeux, etc. Il s'agit des banques ING, CBC et Belfius. Ce reportage nous apprend qu'un fond sur trois est fond ISR. Parmi tous ces fonds ISR, se trouve en réalité une infime partie qui est réellement socialement responsable. Il y a beaucoup trop de greenwashing. Les banques se justifient en disant que les investisseurs, par leur poids dans la société, peuvent les pousser dans la bonne direction et ainsi prendre les meilleures décisions pour notre environnement. Par exemple, Shell a aligné la rémunération de ses dirigeants en fonction de l'emprunte carbone de l'entreprise Or, avoir un impact sur les décisions d'une entreprise n'est pas envisageable pour la plupart des investisseurs. En effet, ceux-ci ne représentent qu'une part bien trop petite de l'entreprise que pour avoir du poids dans les décisions de celles-ci.

Les clients de ces banques pensaient avoir de l'impact positif sur notre environnement en participant à une transition vers une nouvelle économie. Il faut donc être bien vigilant lors

du choix de son investissement durable. En effet, même si une personne investit dans une entreprise durable, elle doit vérifier que celle-ci n'investit pas quant à elle dans des grandes multinationales qui ont un impact négatif sur l'environnement. Ce problème provient du fait qu'il n'y a pas encore assez de labels ISR. Les consommateurs sont souvent conscients de leurs actes mais n'ont pas la volonté ou le pouvoir de faire bouger les choses. Il ne faut donc pas croire les banques sur parole et s'assurer que les fonds dans lesquels nous sommes susceptibles d'investir ne financent pas des entreprises non socialement responsables.

En 2019, l'Union Européenne est parvenue à un accord pour réglementer la finance durable. Cette taxonomie verte ne devrait entrer en vigueur que fin 2022. Les autres fonds de placement pourront continuer à investir sans aucune règle de durabilité.



Clarification

Bruxelles, 29 avril 2020

KBC signale des titres trompeurs et des informations obsolètes dans les publications de la RTBf et clarifie sa politique d'ISR.

Sur son site internet et dans son émission d'enquêtes '#Investigation', la RTBf examine les fonds qui investissent dans des entreprises qui, à leur avis, ne méritent pas le label "durable". Dans divers fonds de plusieurs banques belges, l'émission a identifié certaines entreprises qui, selon elle, ne répondent pas aux principes de durabilité, d'éthique et de déontologie et a interpellé les banques à ce sujet.

La RTBf vise aussi plus spécifiquement l'implication de KBC dans une société américaine active dans le secteur des centres de détention. KBC tient à préciser que la société concernée, du nom de CoreCivic ne fait plus partie des entreprises incluses dans le portefeuille du fonds KBC Equity US Small Caps et qu'elle a aussi été complètement exclue de la liste des sociétés dans lesquelles les fonds d'investissement de KBC Asset Management investissent.

La RTBf blâme également la KBC pour la présence de compagnies pétrolières dans deux fonds durables. Depuis le 5 septembre 2019, aucun des fonds durables de KBC n'a encore eu d'exposition aux combustibles fossiles, conformément à la politique de KBC. Ces informations sont donc totalement obsolètes.

KBC renforce régulièrement sa politique de durabilité. Cela signifie logiquement que la composition du fonds est dynamique. Les positions détenues dans certaines entreprises et certains secteurs sont réduits, cédés ou exclus en fonction de critères nouveaux et adaptés. Une composition de fonds du passé ne devrait donc pas être un baromètre de la durabilité d'aujourd'hui, car les directives de KBC ont été resserrées entre-temps et les fonds s'y conforment systématiquement.

Une politique commerciale durable implique bien plus que d'éviter les controverses ou d'exclure des entreprises ou des secteurs. Par définition, les ingrédients indispensables du label de durabilité sont une stratégie à long terme et une politique bien étayée, tournée vers l'avenir, évoluant avec la société et perpétuellement actualisée.

Les attentes de la société en matière de durabilité et de responsabilité sociale étant en constante évolution, KBC travaille en continu à l'élaboration de nouveaux objectifs et de nouvelles orientations sans cesse actualisés. À cette fin, KBC s'appuie sur une recherche scientifique approfondie, des institutions d'analyse de durabilité agréées au niveau international et un réseau d'académiciens et de spécialistes de la durabilité dans différents domaines. Sur cette base, et en combinaison avec sa propre analyse et les signaux spécifiques captés auprès de ses parties prenantes, KBC veut accroître son impact positif et contribuer à une meilleure société.

Titres trompeurs et informations obsolètes sur le site de la RTBf

KBC a toujours répondu à toutes les questions de la RTBf, mais a choisi de ne pas répondre face caméra. KBC regrette que les articles élargissent des situations spécifiques hors de proportion, que les titres des articles publiés sur le site internet sont trompeurs et minimalisent la politique énergétique et transparente que KBC mène en matière de la durabilité.

L'article intitulé "KBC investit dans des centres de détention pour migrants aux États-Unis" que l'on peut lire sur le site de la RTBF laisse supposer, à tort, que KBC mènerait une politique d'investissement active dans des entreprises controversées.

Selon la RTBF, le fonds d'investissement conventionnel KBC Equity US Small Caps investirait dans CoreCivic. CoreCivic est une société qui possède, aux États-Unis, des camps de réfugiés dans lesquels, toujours selon la RTBF, des enfants seraient enfermés séparés de leur père.

Au début de cette année KBC avait, entre autres en réponse à une question de la RTBF, examiné la situation de CoreCivic de plus près et avait soumis cette société à une évaluation approfondie. Cet examen a permis de conclure que la société CoreCivic n'est exclue d'aucune des sources fiables, objectives et réputées auxquelles KBC se réfère. À l'époque, KBC Equity US Small Caps ne détenait qu'une position négligeable sur cette société (0,1%). Malgré cela, fin janvier 2020, KBC Asset Management a, de sa propre initiative, corrigé sa politique à l'égard de cette société.

Par conséquent, CoreCivic n'apparaît plus dans KBC Equity US Small Caps et a aussi été complètement exclue de la liste des sociétés dans lesquelles les fonds d'investissement de KBC Asset Management investissent.

L'article "Quand les géants du pétrole s'invitent dans les fonds "durables" des banques" prétend que deux fonds durables de KBC investiraient dans des compagnies pétrolières (respectivement Neste Oil, S-Oil-Corp et Thai Oil Public Co Ltd). Ces informations sont également complètement dépassées. Depuis le 5 septembre 2019, tous les fonds ISR de KBC ne sont plus exposés aux combustibles fossiles, comme le stipule la politique d'investissement de KBC en la matière. Les positions auxquelles la RTBF fait référence ont été cédées vers cette période.

Politique d'investissement rigoureuse et transparente

KBC évalue régulièrement sa politique d'investissement par référence à des sources internationales objectives, fiables et réputées, qui sont également utilisées par les ONG. En se fondant sur une combinaison de ces sources, KBC établit sa propre liste noire avec une sélection de grands fabricants d'armes controversées, de grandes sociétés cotées qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies, d'obligations d'État de pays controversés et d'investissements dans les cultures agricoles et le bétail. Ces entreprises inscrites sur liste noire sont d'office exclues de tous les fonds d'investissement de KBC, qu'ils soient durables ou conventionnels.

Les critères utilisés pour les fonds conventionnels sont moins stricts que ceux utilisés pour les fonds durables. Ainsi, il peut arriver que la composition d'un fonds d'investissement conventionnel reflète un secteur dans sa totalité ou un indice boursier officiel dont la composition échappe totalement au contrôle de KBC. Le client décide aussi lui-même d'investir dans un fonds durable ou conventionnel. Il ne fait pas de doute que les investissements durables gagnent sans cesse en popularité: le portefeuille de fonds d'investissement durables a en effet progressé de 2,5 milliards d'euros en 2015 à 12 milliards d'euros en 2019.

Les fonds d'investissement durables de KBC doivent aussi répondre à une large panoplie de critères de durabilité très stricts, qui font d'ailleurs l'objet d'une communication transparente sur le site de KBC. En outre, tous les fonds durables de KBC sans exception ont reçu le label "Towards Sustainability", une initiative de Febelfin. Ce label est l'un des plus stricts et des plus complets en matière de durabilité en Europe. Les fonds portant ce label répondent aux caractéristiques suivantes : une stratégie de durabilité claire, l'exclusion d'entreprises ou d'activités très polluantes ou nuisibles et une politique transparente à l'égard de sources d'énergie ou de pratiques socialement douteuses (par exemple l'énergie nucléaire, la fraude fiscale ou la peine de mort).

En outre, KBC applique à l'égard de nombreux secteurs des critères encore plus rigoureux que cette nouvelle norme Febelfin. Ainsi, KBC applique dans ses fonds d'investissement durables une politique de désinvestissement des combustibles fossiles. Elle est également plus sélective à l'égard de l'industrie de l'armement. De plus, KBC suit aussi sa propre politique à l'égard de secteurs tels que l'industrie des jeux de hasard, du tabac, des divertissements pour adultes, de la pelleterie et du cuir.